



Cahier des Assemblées générales ordinaires

**Entraide et Solidarité Protestantes
et**

Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires

**8 octobre 2022
Kœnigshoffen**

Albert SCHWEITZER (1875 - 1965)
Prix Nobel de la paix 1952
Théologien, pasteur, philosophe, médecin, organiste et musicologue
Fondateur de l'hôpital de Lambaréne (Gabon)
Sculpture de Simone MAYOR - Bronze, 2021



uepal

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

ASSEMBLEES GENERALES du 8 Octobre 2022

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES

Composition du Conseil d'Administration	4
Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2021	5
Rapport Moral du Président	16
Fonds ESP Mission : Budget 2023	21
Réalisé 2021 et budget 2023	22
Comptes de résultat et bilan 2021	24
Commentaires 2021 à 2023	28
Election des membres du Conseil d'Administration	30
Programme d'amélioration énergétique des presbytères	32
Données financières : Annexe au bilan	35
o Etat des subventions accordées en 2021	

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES MISSIONNAIRES

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2021	38
Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2021	42
Réalisé 2021	45



E.S.P.

Entraide et Solidarité Protestantes

Assemblée Générale Ordinaire

Composition du conseil d'administration

Monsieur le Président Christian ALBECKER
Monsieur le Vice-Président Matthieu LEDERMANN
Monsieur le Vice-Président Pierre MAGNE DE LA CROIX

Inspection ALSACE BOSSUE-MOSELLE : Madame la Pasteure Nathalie NEHLIG
Monsieur Norbert LAMY

Consistoire Réformé de BISCHWILLER : Monsieur le pasteur René GERBER

Inspection de BOUXWILLER : Madame la Pasteure Marianne UHRI
Monsieur Claude SARRIC

Inspection de BRUMATH : Monsieur le Pasteur Pedro TORREJON
Monsieur Christophe STRIEGEL

Inspection de COLMAR : Madame la Pasteure Catherine FRITSCH
Monsieur Jean-Michel NORTH

Inspection de DORLISHEIM : Monsieur le Pasteur Jürgen GRAULING
Monsieur Marc LEHNING

Consistoire Réformé de METZ : Monsieur Etienne WARNERY

Consistoire Réformé de MULHOUSE : Monsieur le pasteur Francis MULLER

Consistoire Réformé de STRASBOURG : Monsieur Renaud SCHOETTEL

Inspection de STRASBOURG : Monsieur le Pasteur Claude MOURLAM
Monsieur Jacques MERLE

Inspection de WISSEMBOURG : Monsieur le Pasteur Bertrand CLAUSS
Monsieur Werner RICHERT

Membre ès qualités désigné par l'EPCAAL : NN

Membre ès qualités désigné par l'EPRAL : NN

COMM., INSTIT., ŒUVRES ET MOUVEM. : Madame Cornélia KIEHL
Monsieur Robert STECK

BUREAU

Président : Monsieur Christian ALBECKER
1^{er} Vice-Président : Monsieur Renaud SCHOETTEL
2^{ème} Vice-Président : Monsieur Norbert LAMY
Secrétaire : Monsieur Robert STECK
Secrétaire-Adjoint : Monsieur Christophe STRIEGEL
Trésorier : Monsieur Renaud SCHOETTEL
Trésorier-Adjoint : Monsieur Claude SARRIC

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ PROTESTANTES (E.S.P.)

du 2 octobre 2021

A l'église Saint-Matthieu - 68000 COLMAR

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 2 octobre,
A 9h00
A l'Eglise Saint-Matthieu à Colmar

Présents :

79 délégués des Consistoires sur 132 convocations, 14 délégués avec 1 procuration
25 membres de l'Assemblée de l'Union sur 50 convocations, 7 membres de l'A.U. avec 1 procuration
20 membres du Conseil d'Administration de l'E.S.P. sur 23 convocations, 1 membre du Conseil d'administration avec 1 procuration
6 membres de Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements sur 20 convocations, 4 membres CIOM avec 1 procuration

Excusés :

45 délégués des Consistoires
11 membres de l'Assemblée de l'Union
2 membres du Conseil d'Administration de l'E.S.P.
5 Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements

Absents :

8 délégués des Consistoires
14 membres de l'Assemblée de l'Union
1 membre du Conseil d'Administration
9 Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie sur convocation de son président, Monsieur Christian Albecker, à l'Eglise Saint-Matthieu à Colmar.

Monsieur Christian Albecker préside la séance, en sa qualité de président de l'Association.

Monsieur Robert Steck assume les fonctions de secrétaire de séance.

Sont également présents en tant qu'invités :

- **Madame Audrey Hepp**, commissaire aux comptes au sein du Cabinet Kremer et Associés ;
- **Monsieur Simon Bader**, avocat au sein du cabinet EY ;
- **Madame Lysiane Collon Bender**, directrice des services de l'UEPAL.

Conformément à l'article 16 des statuts de l'E.S.P., l'Assemblée Générale délibèrera à mains levées, à moins que le vote secret ne soit demandé par la majorité des membres présents ou par le conseil d'administration.

A 9h30, Monsieur le président Christian Albecker ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire d'E.S.P.

Méditation

En introduction du moment de méditation, Monsieur le pasteur et inspecteur ecclésiastique Marc Fritsch nous présente la paroisse de Colmar puis donne la parole à sa collègue Madame la pasteure Catherine Fritsch.

A partir de la seconde lettre aux Corinthiens - chapitre 9, versets 6 à 15, Madame la pasteure nous propose sa réflexion sur ce texte qui allie la reconnaissance, la promesse, le don et la présence de

Dieu. La reconnaissance qui nous fait prendre conscience que nous ne sommes pas seuls et que nous avons besoin de l'autre et des autres pour vivre.

La part de risque pour laquelle l'apôtre nous invite à y aller grâce à la promesse de Dieu (v. 8 et 9), le don et la présence de Dieu qu'il a fait à travers Jésus-Christ.

Le président remercie les pasteurs et la paroisse de Colmar pour leur accueil dans la magnifique église Saint-Matthieu puis il propose 2 questeurs pour la vérification et le comptage des votes : messieurs Marc Fritsch et Bernard Guillot. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Il rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant, adressé au moment de la convocation :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ESP du 03/10/2020
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ESP du 15/04/2021
3. Rapport moral / rapport d'activité du Président – Exercice 2020
4. Comptes de l'exercice 2020
5. Rapport des commissaires – vérificateurs aux comptes
6. Décharge au Conseil d'administration
7. Affectation du résultat de l'exercice 2020
8. Mise à jour du règlement intérieur
9. Présentation et adoption du budget 2022
10. Election des membres du Conseil d'administration
11. Remerciements et divers

Après avoir rappelé l'ordre du jour et procédé à la nomination des deux questeurs sont soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, les points suivants :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Entraide et Solidarité Protestantes du 3 octobre 2020

Le président, Monsieur Christian Albecker, expose le compte-rendu en pages 5 à 9 du cahier de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a pris connaissance du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2020.

Aucune remarque n'étant soulevée, Monsieur le président Christian Albecker propose de passer au vote pour l'adoption du compte-rendu.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 5 abstentions le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2020 est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Entraide et Solidarité Protestantes du 15 avril 2021

Le président, Monsieur Christian Albecker, expose le compte-rendu en pages 10 à 12 du cahier de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a pris connaissance du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2021 qui avait pour but de reformuler l'article 4 des statuts de l'E.S.P. en vue d'une prochaine reconnaissance à l'éligibilité au régime du mécénat.

En raison de la situation sanitaire (Covid), l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue en visioconférence sur Teams de 18h00 à 20h30 en présence de 148 délégués présents ou représentés.

Le vote électronique a été effectué avec la plateforme Balotilo. Le résultat de ce vote électronique est le suivant : la modification de l'article a été voté par 134 voix POUR, 3 voix NON, 11 membres ne s'étant pas prononcés.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 5 abstentions le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2021 est adopté.

3. Rapport moral et d'activités du président - Exercice 2020

Monsieur le président Christian Albecker présente son rapport moral et d'activité pour l'E.S.P. (texte intégral en pages 13 à 15, et les annexes pages 16 à 19 du cahier de l'Assemblée Générale).

Comme en 2020 à Niderviller, le président exprime sa satisfaction de pouvoir présider l'Assemblée Générale annuelle 2021 en présentiel en ce vaste lieu d'Eglise permettant les mesures requises de distanciation.

Comme partout, la Covid a aussi mis à mal le fonctionnement de notre Union d'Eglises affectant notamment notre vie financière et notamment celle des paroisses. Les recettes ont globalement diminué de 7 %, après une baisse de 6 % en 2019.

Monsieur le président Christian Albecker mentionne une situation de fragilité globale ou, pour le moins, incertaine. La question de la réforme de notre système de solidarité interne reste d'actualité. C'est pourquoi, une modification du règlement intérieur est proposée pour cette AG, sans pour autant aborder la « grande réforme » de la solidarité car certains estiment que la pandémie n'est pas le meilleur moment pour engager cette réforme.

Malgré tout, le président estime que la réforme des engagements de solidarité est rapidement nécessaire avec un objectif global simple : diminuer la charge de solidarité pour les paroisses « pauvres » avec comme corollaire une augmentation pour les plus à l'aise financièrement pour que l'E.S.P. puisse poursuivre ses missions de solidarité interne et externe. En tenant compte des réalités du terrain et après avoir procédé à des simulations simples sur la base d'un seuil de revenus, une grande majorité de paroisses seraient gagnante et uniquement quelques-unes seraient amenées à augmenter leur contribution. Mais quel que soit la formule de calcul retenue, l'essentiel est de respecter 3 principes : simplicité, lisibilité et équité.

Enfin, le président rappelle :

- Toutes les réunions statutaires de l'Association se sont normalement tenues, soit en présentiel, soit en visioconférence. Il mentionne également l'implication accrue de la commission financière (COMFI) en collaboration étroite avec l'équipe du service financier fonctionne avec des effectifs ayant été réduits, avec une redistribution des attributions ;
- La mise en place du réseau DÉFI animé par le pasteur Marc Seiwert ;
- L'implication de Madame Alice Faverot qui œuvre à la cohérence de nos décisions avec les textes légaux.

Il conclut avec une citation du philosophe romain Sénèque « Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait dans quel port il veut arriver » ; notre boussole, pour tenir le cap, l'Évangile.

Aucun commentaire n'est formulé sur ledit rapport.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 8 abstentions, l'assemblée générale adopte le rapport moral et d'activités et donne quitus entier et définitif de son action au président.

4. Comptes de l'exercice 2020

Monsieur Renaud Schoettel, trésorier de l'E.S.P., présente et commente les différents tableaux figurant pages 20 à 25 du cahier de l'Assemblée Générale.

Principalement constitués des contributions des paroisses, les produits sont en diminution du fait des confinements stricts et fermetures des lieux d'Eglise. C'est ainsi que, dès le printemps, le Conseil d'administration a décidé de recalculer les contributions en tenant compte de la baisse des recettes des paroisses. Il s'agit des recettes ordinaires liées aux cultes et toutes celles provenant des moments de convivialité (fêtes paroissiales, ventes de charité et autres rencontres).

Quant aux charges, la situation sanitaire a également impacté l'année. Si les engagements de solidarité pris tant au niveau régional, que national et international ont été respectés, ceux des services, des subventions aux paroisses et tous les frais de déplacement, de représentation ont diminué. Un certain nombre de projet ont été annulés ou différés.

Les produits :

Le total des produits est inférieur de - 3,5 % par rapport au réalisé 2019 et + 18,4 % comparé au budget (- 2,2 % hors reprise des provisions).

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 690 807 €, soit - 8,8 % par rapport à 2019 et + 12,9 % comparé au budget.

Concernant les produits des paroisses et cotisations, le réalisé 2020 est en-dessous de la réalisation 2019 et du budget de respectivement - 14,7 % et - 14,5 %. L'estimation intermédiaire qui avait été présenté à l'Assemblée Générale de l'année dernière s'élevait à 1 720 000 €. Grâce à la solidarité des paroisses qui étaient en mesure de contribuer un peu plus que le recalcul, ce sont près de 200 K€ qui s'ajoutent à la CES¹ + CIE² recalculées.

Les produits divers sont également en augmentation. La baisse des revenus d'immeubles, en lien avec le manque du revenu locatif d'un des logements, mis en vente, est largement compensée. Les participations aux frais qui en 2018 étaient comptabilisés en négatif dans les charges participent à cette hausse. Mais également les produits divers de gestion courante pour 32 873 €. C'est la prise d'intérêts de placements financiers qui explique l'essentiel du montant.

Les reprises de provisions sont à mettre en rapport avec les provisions.

Le réalisé des produits est de 2 927 505 € pour un budget initial de 2 473 000 €.

Les charges :

Le total des charges est de - 3,0 % par rapport au réalisé 2019 et + 12,6 % comparé au budget (- 5,1 % hors provisions).

Les subventions aux travaux et projets : le soutien important fait au projet de la Chapelle de la Rencontre, ainsi qu'à des investissements spécifiques, tout en étant en-dessous du budget, se situe à un niveau similaire à 2019.

Les solidarités nationales et internationales sont conformes au budget, en dehors de la contribution à la CPLR³ qui a souhaité reporter une part de la participation en 2021, les formations qu'elle organise pour les pasteurs n'ayant, pour la plupart, pas pu avoir lieu en 2020.

La solidarité régionale, qui comporte notre soutien aux CIOM⁴s, dépasse l'année 2019 et le budget 2020.

¹ CES : Contribution d'Entraide et de Solidarité

² CIE : Contribution Inter Ecclésiastique

³ CPLR : Communion Protestante Luthéro-Réformée

⁴ CIOM : Communautés, Institutions, Œuvres et Mouvements

Les frais de déménagement des pasteurs, en lien avec la vie institutionnelle, des services et des commissions sont à un niveau très bas. C'est le cas également des communs (logistique) où la diminution de frais de chauffage explique en grande partie l'économie de 21 K€.

Les salaires et indemnités sont pour la 2^{ème} année consécutive à un niveau très bas du fait de l'organisation adoptée en particulier pour le service administratif et financier.

La rubrique projet avec 127 K€ est à un niveau plus bas qu'en 2019 et même 2018, alors qu'il n'y a pas eu de rassemblement type rencontre UEPAL, ou la Parole est dans le pré. Mais la production de célébrations pour le Vendredi saint et la veillée de Noël, l'achat d'une page dans la presse quotidienne régionale pour Pâques, tout comme un certain nombre de projets numériques (exemple : la plateforme de dons) ont mobilisé un budget important ; l'accompagnement des paroisses et pasteurs (DAVID et VIVE) a également continué au même rythme.

Le réalisé des charges est de 2 783 427 € pour un budget initial de 2 473 000 €.

Résultat 2020 :

Au regard des estimations qui avaient été faites dans cette année très impactée par la crise sanitaire, le résultat est inattendu. Les charges étant inférieures à l'estimation, en particulier sur le poste des salaires. Aussi et surtout dans les produits ; les contributions des paroisses qui ont pu être supérieures à l'estimation faite.

Le résultat se traduit par excédent de 144 077 € ; en 2019, il était de 163 207 €.

5. Rapport des commissaires-Vérificateurs

Madame Audrey Hepp, commissaire aux comptes au Cabinet Kremer et Associés, lit son rapport confirmant la bonne tenue des comptes.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 1 abstention, après avoir entendu le rapport moral et financier de l'exercice 2020, présenté par Monsieur Renaud Schoettel, trésorier en exercice de l'association, après avoir pris acte du rapport établi par le commissaire aux comptes, approuve les comptes 2020, tel qu'ils lui ont été présentés.

6. Décharge au Conseil d'administration

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la décharge au Conseil d'administration et donne quitus au trésorier.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2020

Monsieur Renaud Schoettel rappelle que le Conseil d'administration propose l'affectation du résultat de l'exercice 2020, soit le montant de 144 077,23 €, en report à nouveau.

Il est également proposé un regroupement et/ou transfert des comptes de réserves antérieures, vers le compte de fonds propres ou un compte unique de réserves.

Les réserves sont « dites libres » de toute affectation comptable, même si certains comptes de réserves mentionnent des imputations spécifiques. Les réserves correspondent aux excédents de résultats des années antérieures. Leur réaffectation n'a aucune incidence sur le résultat et le total des fonds propres.

Ainsi, il sera procédé aux réaffectations suivantes :

Compte	Intitulé	Montant (€)	Nouvelle affectation
106000	Réserves éditions	43 521,21	
106100	Réserves diverses	3 147,65	
106300	Réserves libres	1 916 000,00	
106500	Autres fonds propres	205 369,22	
106801	Réserves pour travaux	233 918,43	
106802	Réserves pour fonds spécial	99 091,86	
106808	Autres réserves	396 933,93	
110000	Report à nouveau créditeur	578 307,72	
	Total	3 476 290,02	Ces comptes seront transférés vers 106800 – Réserves pour projets de l'entité
102100	Fonds propres	22 190,06	
102110	Fonds propres -SAE-	819 470,02	
			Ce compte sera regroupé avec 102100 – Fonds propres.

Après avis de Madame Audrey Hepp, commissaires aux comptes,

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 1 abstention, l'Assemblée Générale décide de l'affectation de l'excédent 2020 de 144.077,23 € au compte report à nouveau. Le transfert des réserves au compte réserves pour projets pour un montant total de 3 476 290,02 € et le regroupement du compte 102110 vers le compte 102100 pour un montant de 819 470,02 € sont également adoptés.

8. Mise à jour du règlement intérieur de l'E.S.P.

Monsieur Renaud Schoettel précise que le projet de mise à jour du règlement intérieur (RI) a été envoyé à l'ensemble des délégués. Cette mise à jour jugée nécessaire par l'ensemble des acteurs concernés tient comptes des demandes, interrogations et suggestions parvenues après consultation préalable des paroisses et des consistoires.

La commission financière y a travaillé avec messieurs Marc Seiwert et Alain Spielewoy, Madame Alice Faverot et le service financier avant d'être soumis au conseil d'administration puis aujourd'hui à l'Assemblée Générale.

Cette nouvelle mouture doit permettre une meilleure compréhension des textes et simplifier les relations avec le service financier qui, de toute façon, reste à disposition et au service des paroisses.

Sans entrer dans le détail des neuf chapitres et les annexes du RI, Madame Lysiane Collon Bender nous rappelle quelques points essentiels ayant donné lieu à réécriture des textes : le versement trimestriel des contributions, les aides financières aux frais de déménagement des pasteurs et des vicaires pour amener à plus de mobilité, la question de la justice climatique, les possibilités d'avances et de subventions pour la rénovation de presbytère mis en location.

Le règlement intérieur n'est pas figé et reste modifiable à tout moment ; les modifications et améliorations seront publiés dans INFOS CP. De plus, il est consultable sur le site www.uepal.fr.

Le RI ne peut pas traiter les cas particuliers qui seront toujours examinés par les instances de nos Eglises et, si nécessaire, après consultation et intervention du réseau DéFi.

Des participants demandent des précisions :

Monsieur Etienne Warnery souhaite revenir sur le calcul de la capacité contributive.

- La mise à jour du RI n'aborde effectivement pas la modification du mode de calcul de la capacité contributive qui fera l'objet de travaux ultérieurs.

Madame Julie Wiedemann et madame Monique Puiieux, déléguée du consistoire de Riquewihr, s'interrogent sur la compréhension et demande une reformulation de l'article 5.2. portant sur le remboursement des frais dans les paroisses vacantes.

- Le remboursement des frais dans les paroisses vacantes (binage) fera l'objet d'une étude complémentaire pour aboutir à une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Madame Anne Laure Thallinger évoque la refonte du guide financier qui lui est un outil supplémentaire pour les trésoriers et les receveurs.

- L'actualisation du guide financier débutera en 2022 ; c'est la commission financière qui en sera chargée.

Madame Marianne Uhri demande des précisions sur le réseau DéFi.

- Le réseau DéFi (Développement Financier) est au service de la vie et du témoignage des paroisses, des consistoires et œuvres de l'Église. Il les accompagne dans leurs projets de vie communautaire en corrélation avec leurs développements financier et patrimonial. Sur leur demande, il les met en relation avec des interlocuteurs « spécialisés » dans divers domaines : gestion patrimoniale et financière, communication, levées de fonds, animation financière, etc... L'interlocuteur principal du réseau DéFi est Monsieur le pasteur Marc Seiwert qui intervient à titre consultatif uniquement à la demande des paroisses.

Monsieur le président Christian Albecker rappelle que le règlement intérieur reste un document évolutif et avant de passer au vote, il précise que le nouveau texte pourra prendre effet le 1^{er} janvier 2022.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 2 abstentions, l'Assemblée Générale approuve la mise à jour du règlement intérieur qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

9. Présentation et approbation du projet de budget 2022

Monsieur Renaud Schoettel présente le budget 2022 (pages 20 et 21 du cahier de l'Assemblée Générale).

Le budget a été établi avec un peu plus de prudence qu'à l'accoutumé. Avec la pandémie, il est difficile d'anticiper quels seront les projets qui seront réalisés en 2022, mais aussi en 2023.

En 2023, l'année BUCER devrait être l'occasion de rencontres et d'événements qui se préparent dès 2022.

Les produits :

Dans ce budget, les contributions des paroisses sont inférieures de plus de 350 000 € à l'année de référence 2019, ce qui impacte fortement les produits. Dans la projection faite (sur plusieurs exercices comptables), ce ne serait qu'en 2024 que les produits de l'E.S.P. pourraient retrouver un niveau d'avant la crise sanitaire.

Les dépenses :

Une partie des charges est prévue à hauteur équivalente à une année de référence avec comme hypothèse que des activités, rencontres, déplacements ou travaux reprennent à un niveau normal, même si une partie se déroulera encore en visioconférence. Mais actuellement il est difficile d'en prévoir la portée en terme financier. Pour la DRH, le budget se situe à un niveau proche de 2018.

Les salaires sont également prévus à un niveau équivalent à 2018.

Pour les solidarités nationales et internationales, qui n'ont pas été impactées en 2020, des contacts ont été pris auprès de nos partenaires afin de répercuter une partie de la diminution des contributions des paroisses, à hauteur de – 10 % de la contribution habituelle, avec un retour à la normale au bout de 3 ans.

Résultat :

Le résultat calculé pour le budget 2022 (aussi 2021) reste négatif - 287 554 € ; pour revenir à un résultat positif en 2023 et 2024.

Des participants font part de remarques ou demandent des précisions :

Monsieur Pierre Magne de la Croix relève plusieurs demandes pour un geste exceptionnel pour ne pas réduire nos contributions financières aux solidarités nationales et internationales et la possibilité de combler nos réductions de contributions par nos réserves financières.

- En réponse Monsieur Christian Albecker précise que de gros efforts ont été faits en 2020 et 2021. Nos Eglises participent à un taux élevé au fonctionnement de la FPF. Nous devons nous tenir au budget présenté par le trésorier. Si nous devons constater une amélioration du résultat, ce budget pourrait être revu fin 2022.

Madame Bettina Cottin relève une nouvelle ligne budgétaire « catéchèse » créée en dépenses.

- En réponse Madame Lysiane Collon Bender confirme, puisque la catéchèse a été dissociée du service d'enseignement religieux.

Monsieur Bernard Guillot relève que la ligne budgétaire rassemblements et événements est budgétée pour 9 000 € en 2022 et 50 000 € en 2023 ?

- En réponse Monsieur Christian Albecker indique qu'il s'agit de la préparation de l'année BUCER en 2022, puis la concrétisation de l'événement en 2023.

Après ces échanges,

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 1 vote négatif et 2 abstentions, le budget primitif 2022 et sa mise en œuvre sont adoptés.

10. Election des membres du Conseil d'administration proposés par les assemblées d'inspection

Selon les propositions présentées à l'Assemblée Générale (pages 28 et 29 du cahier de l'Assemblée Générale)

INSPECTION DE BOUXWILLER

- . Madame la pasteur Marianne UHRI : Mandat arrivant à échéance, l'assemblée d'inspection propose le renouvellement du mandat

INSPECTION DE BRUMATH

- . Monsieur le pasteur Claude HORVILLER : Mandat arrivant à échéance, l'assemblée d'inspection propose la prolongation du mandat dans l'attente de sa prochaine réunion qui désignera le remplaçant.
- . Monsieur Christophe STRIEGEL : Mandat arrivant à échéance, l'assemblée d'inspection propose la prolongation du mandat dans l'attente de sa prochaine réunion qui désignera le remplaçant.

INSPECTION DE COLMAR

- . Madame la pasteure Catherine FRITSCH : L'assemblée d'inspection propose sa candidature en remplacement de Monsieur le pasteur Jürgen GRAULING dont le mandat était arrivé à échéance en 2020.
- . Monsieur Jean-Michel NORTH : L'assemblée d'inspection propose la candidature en remplacement de Monsieur Michel FINCK démissionnaire le 1^{er} janvier 2021.

INSPECTION DE DORLISHEIM

- . Monsieur le pasteur Jürgen GRAULING : L'assemblée d'inspection propose la candidature en remplacement de Monsieur Daniel BOESENBACHER qui a changé d'inspection.
- . Monsieur Marc LEHNING : L'assemblée d'inspection propose la candidature en remplacement de Madame Sylvie BILGER démissionnaire le 25/09/2021.

INSPECTION DE STRASBOURG

- . Monsieur Jacques MERLE : Le mandat arrivant à échéance, l'assemblée d'inspection propose le renouvellement du mandat.

INSPECTION DE WISSEMBOURG

- . Monsieur le pasteur Bertrand CLAUSS : Le mandat arrivant à échéance, l'assemblée d'inspection propose le renouvellement du mandat.
- . Monsieur Werner RICHERT : L'assemblée d'inspection propose la candidature en remplacement de Monsieur Gérard FRIOT dont le mandat est arrivé à échéance.

CONSISTOIRE REFORME DE BISCHWILLER

- . Monsieur le pasteur René GERBER : Le mandat arrivant à échéance, l'assemblée consistoriale réformée propose le renouvellement du mandat.

CONSISTOIRE REFORME DE METZ

- . Monsieur Etienne WARNERY : Le mandat arrivant à échéance, l'assemblée consistoriale réformée propose le renouvellement du mandat.

COMMUNAUTE, INSTITUTIONS, ŒUVRES ET MOUVEMENTS

- . Monsieur Robert STECK : Le mandat arrivant à échéance, le collège des CIOMs propose le renouvellement du mandat.

Afin de valider ces différentes propositions, Monsieur le président Christian Albecker propose un vote global.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 2 abstentions, après présentation de l'état du renouvellement des mandats et des candidats proposés pour être membres du conseil d'administration, l'Assemblée Générale approuve la proposition de mandats au sein du conseil d'administration, pour une durée de 3 ans.

11. Présentation et adoption du projet de création du Fonds de dotation ESP Mission

Monsieur le président Christian Albecker donne la parole à Monsieur Simon Bader du cabinet d'Avocats E&Y pour la présentation du projet d'un fonds de dotation ESP Mission.

Après l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2021 et la décision prise par le Conseil d'administration E.S.P. du 15 septembre 2021, Monsieur Simon Bader détaille le besoin de clarification à l'éligibilité des Associations E.S.P. et E.S.P.M. au régime fiscal du mécénat.

Pour l'E.S.P. : la structure actuelle ne permet pas clairement de valider la délivrance de reçus fiscaux. C'est pourquoi, un rescrit fiscal est à solliciter, d'où la modification de l'article 4 des statuts E.S.P. lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril dernier. La demande de rescrit pourra être finalisée prochainement.

Pour l'E.S.P.M. : Bien que plus simple, l'analyse de fond est identique à celle de l'E.S.P. Néanmoins, il faut « faire évoluer » l'E.S.P.M. vers un fonds de dotation redistributeur au profit d'autres entités pour valider la délivrance de reçus fiscaux. La création de ce fonds de dotation sera à valider par l'Assemblée Générale E.S.P.M. à suivre.

Des remarques et interrogations sont formulées :

Monsieur Jean-Luc Hauss souligne qu'en créant un fonds de dotation, il n'y aura plus d'Assemblée Générale. Quel sera alors l'organe de gouvernance de ce fonds et qui en sera le fondateur ?

- Réponse de Monsieur Simon Bader : le fonds de dotation doit être créé par le fondateur pour un fonctionnement indépendant légalement encadré ; une Assemblée Générale constitutive du fonds suffira ; l'organe de décision en sera le conseil d'administration.
- Réponse de Monsieur Renaud Schoettel : depuis 3 ans, les Assemblées Générales E.S.P. et E.S.P.M. sont concomitantes ; les réserves financières restent et resteront indépendantes.

Le débat de gouvernance et gestion a aussi été abordé en conseil plénier. S'il n'y a plus d'Assemblée Générale du fonds de dotation, comment seront informés les membres de « l'Assemblée Générale » ?

- Réponse de Monsieur Simon Bader : effectivement, il n'y aura plus d'Assemblée Générale, pour un fonds de dotation la gestion ou gouvernance est uniquement confié au conseil d'administration et son bureau.
- Réponse de Monsieur Renaud Schoettel : dès à présent, nous pouvons assurer que les comptes-rendus annuels seront communiqués à l'ensemble de l'actuelle Assemblée Générale, le règlement intérieur du fond devra inclure cette disposition.

Madame Danielle Hauss-Berthelin demande ce que deviendra la commission mission, qui déterminera l'attribution des fonds ?

- Réponse de Monsieur Christian Albecker : la commission mission ne sera pas dessaisie de ses attributions actuelles.
- Réponse de Monsieur Enno Strobel : depuis 2007, la commission mission ne détermine plus les attributions, mais les propose.

Madame Bettina Cottin demande quels seront le moment et le lieu de discussion du budget mission ?

- Réponse de Monsieur Christian Albecker : ce sera le conseil d'administration de l'E.S.P.

Monsieur Michel Diney souligne que le service mission reverse à des actions humanitaires, qu'en sera-t-il par la suite ?

- Réponse de Monsieur Christian Albecker : gérées par le conseil d'administration du fonds de dotation, les aides financières seront versées aux bénéficiaires par l'intermédiaire de ce fonds. Tous les fonds (finances) de l'ESP Mission actuellement disponibles et ceux à venir seront intégralement affectés au fonds de dotation.
- Réponse de Monsieur Simon Bader : l'humanitaire entre bien dans le champ du mécénat ; il faudra s'assurer que la cible (bénéficiaire) entre dans ce champ.

Après ces échanges, la résolution suivante nous est proposée :

« L'Assemblée Générale, après présentation du projet de clarifier l'éligibilité des Associations E.S.P. et E.S.P.M. au régime fiscal du mécénat, et à la suite de la décision prise par le Conseil d'administration de l'E.S.P. le 15 septembre 2021, approuve le projet de créer un fonds de dotation ESP Mission. L'Assemblée Générale mandate le conseil d'administration pour le pilotage des opérations liées à la création de ce fonds (adoption des statuts, formalités d'enregistrement) ».

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 4 abstentions, la résolution est approuvée

L'ordre du jour étant épuisé,

M. le président Christian Albecker clôt l'Assemblée Générale Ordinaire de l'E.S.P. à 11h35.

Le Secrétaire de séance
Robert STECK

Le Président
Christian ALBECKER

RAPPORT MORAL AG ESP et ESPM

8 octobre 2022 à Koenigshoffen

« L'espérance ne nous déçoit pas » Romains 5,5

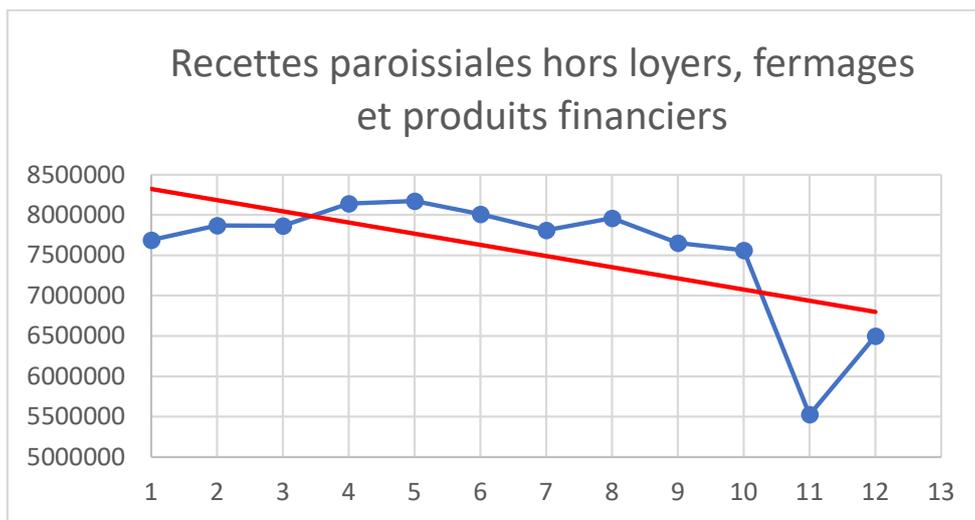
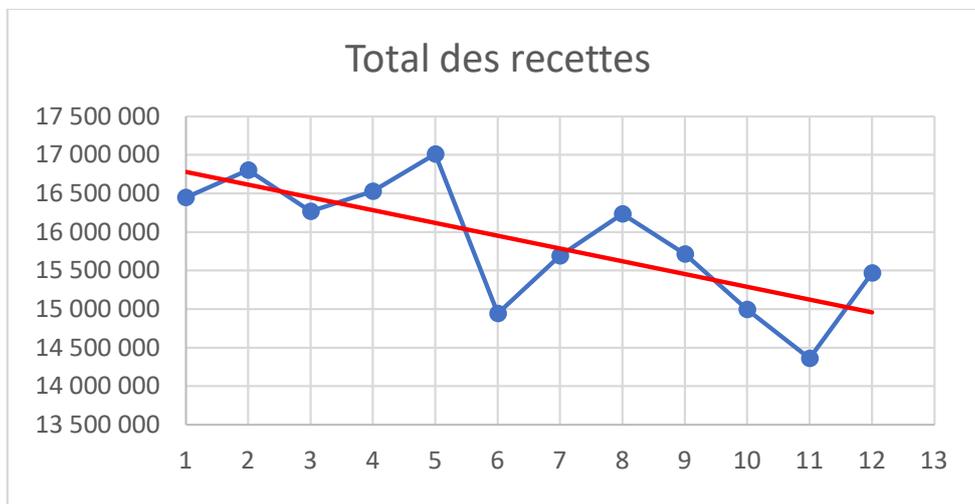
Mesdames et Messieurs, chers membres de l'Assemblée générale de l'ESP et de l'ESPM,

En évoquant notre société et son évolution actuelle, on a coutume de dire que nous sommes en crise. Or, à y regarder de plus près, ce terme est employé sans discontinuer depuis près de 50 ans, notamment depuis le premier choc pétrolier de 1973. Pour le sens commun, une crise est un événement soudain qui vient troubler et bouleverser une situation jusqu'alors paisible. Si nos deux dernières AG s'étaient déroulées dans le contexte de la pandémie et du COVID, nous envisagions avec espoir une sortie de crise avec « l'après COVID ». Mais voilà que la guerre en Ukraine nous plonge dans une nouvelle ère d'incertitude, avec comme conséquence une nouvelle crise énergétique, le tout sur fond d'une aggravation constante de la crise climatique et environnementale. Cette succession ininterrompue de crises devrait plutôt nous conduire à parler d'un monde de l'incertitude et de l'imprévisible. Or l'incertitude génère l'angoisse et la peur, et peut conduire à des réactions de rejet ou de repli identitaire. Nos Eglises et nos paroisses n'échappent pas à ces phénomènes, et l'incertitude quant à leur avenir pèse peut-être plus sur leur moral que le constat de la déchristianisation de notre société. Les chrétiens ont en tous cas – nous avons ! – un devoir d'espérance. D'abord parce que c'est la mission que le Christ nous confie aujourd'hui, et ensuite parce nous avons fait l'expérience de la fidélité indéfectible de notre Dieu à travers les vicissitudes de l'histoire.

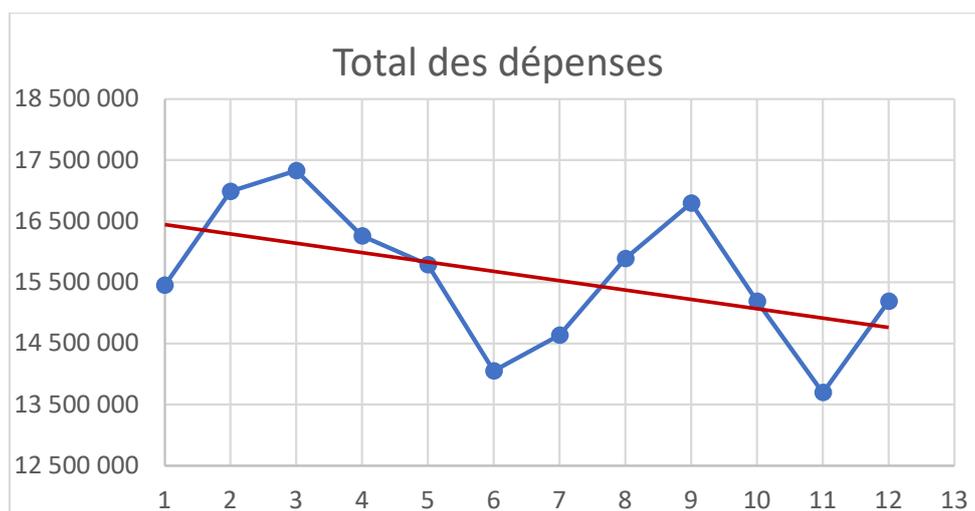
Notre espérance est appelée à être vécue concrètement dans notre quotidien personnel, mais aussi à travers notre témoignage collectif en tant qu'Eglise, que ce soit dans les paroisses ou les œuvres, dans les hôpitaux, les prisons, l'armée ou l'école, partout où vivent, luttent, souffrent où se réjouissent les femmes et les hommes de notre temps. Et nos finances, comme nos biens matériels, sont là uniquement pour être au service de ce message d'espérance. Finalement, la seule vraie question que devraient se poser nos instances financières est de savoir comment nos ressources matérielles et financières témoignent de l'espérance de la vie plus forte que la mort et de la confiance plus forte que la peur.

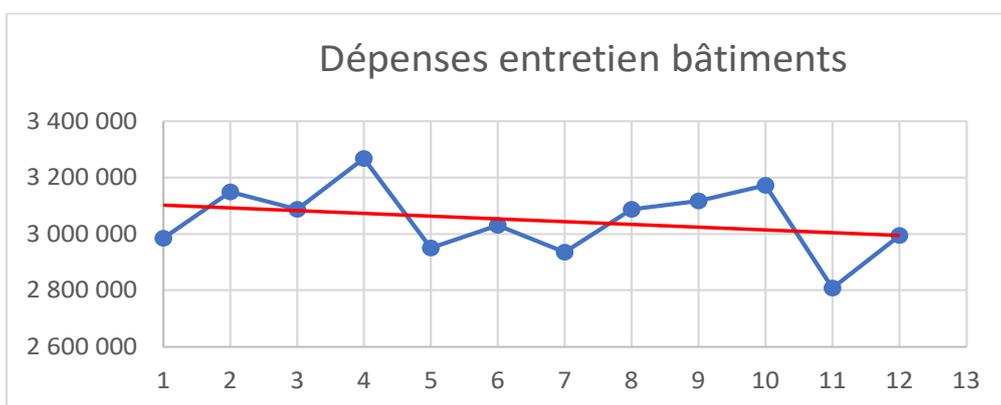
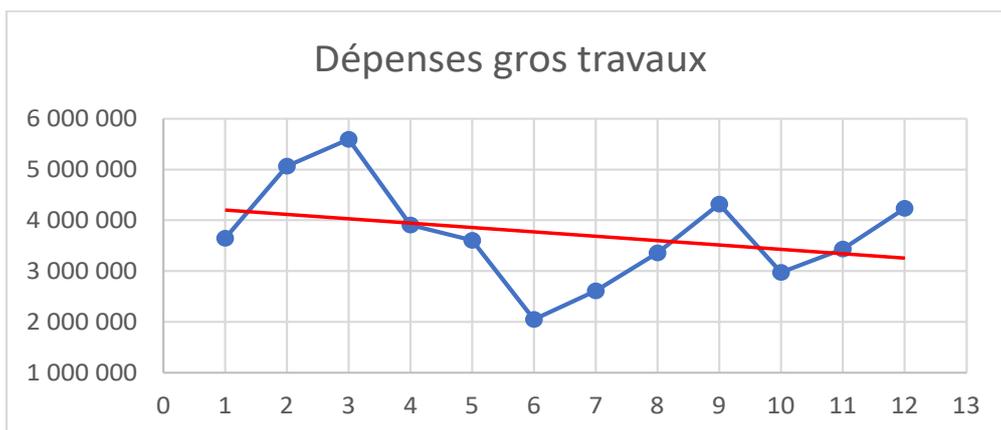
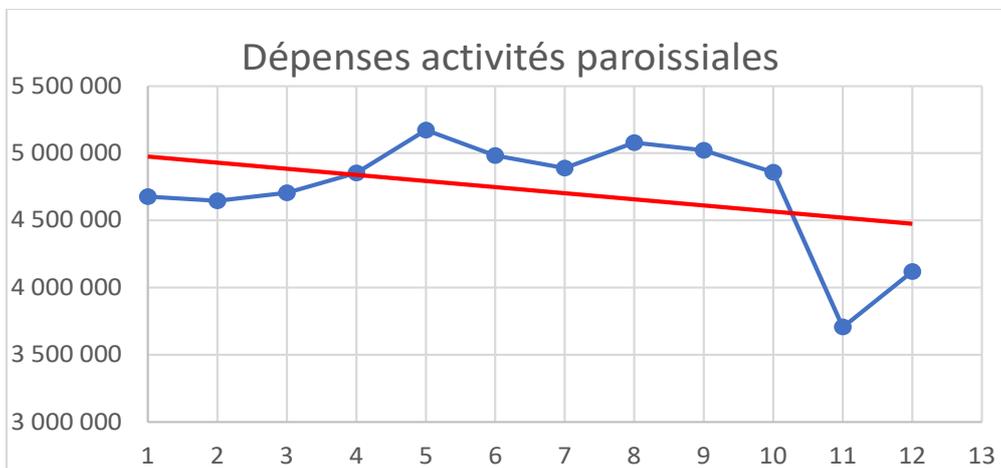
Pour autant, nos communautés et leurs finances s'inscrivent dans une continuité et un héritage historique qui ne sauraient être effacés, mais que nous devons interroger au regard de leurs évolutions et des enjeux à venir. J'ai pris l'habitude depuis quelques années de vous présenter des graphiques qui montrent l'évolution des grands agrégats financiers de la « Maison UEPAL » depuis 2010. Il s'agit de la consolidation des comptes des 247 paroisses de l'UEPAL transmis par vos soins au service financier. Que nous disent les chiffres de 2021, dernier exercice dont les comptes ont été clôturés ?

2021, comme on pouvait s'y attendre, a marqué un certain rattrapage de l'impact pour ne pas dire du choc de la pandémie en 2020. Cela se lit dans la remontée des recettes totales, qui dépassent à nouveau les 15 M€, et se situent même à un niveau supérieur à 2019. Mais la tendance générale sur les 12 ans reste à la décroissance. Les recettes paroissiales, qui sont l'expression directe de la vie de nos communautés, remontent aussi très significativement de 5,5 M€ à 6,5 M€ (+18 %), mais sans retrouver leur niveau de 2019 (7,5 M€).

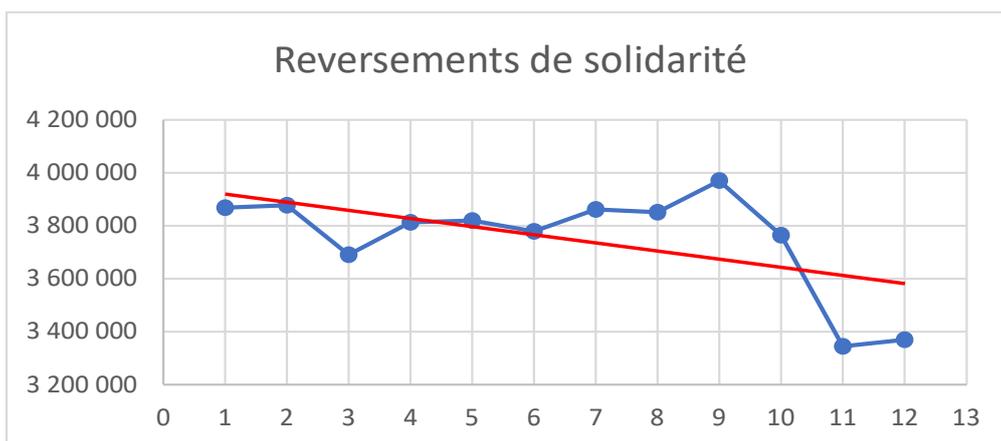


La même observation peut être faite pour ce qui concerne les dépenses : les dépenses totales ont retrouvé leur niveau de 2019, mais les dépenses pour les activités paroissiales, qui ont certes repassé la barre des 4 M€, sont encore loin des dépenses de 2019 (5 M€). Les dépenses pour gros travaux et entretien des bâtiments ont également nettement repris, s'élevant au total à plus de 7 M€. Ce chiffre est à rapprocher des dépenses pour les activités paroissiales : pour 100 € consacrés aux activités paroissiales, nous en dépensons 175 pour les bâtiments...Cela doit pour le moins nous interroger sur nos priorités et sur le message d'espérance que nous voulons porter. J'y reviendrai.

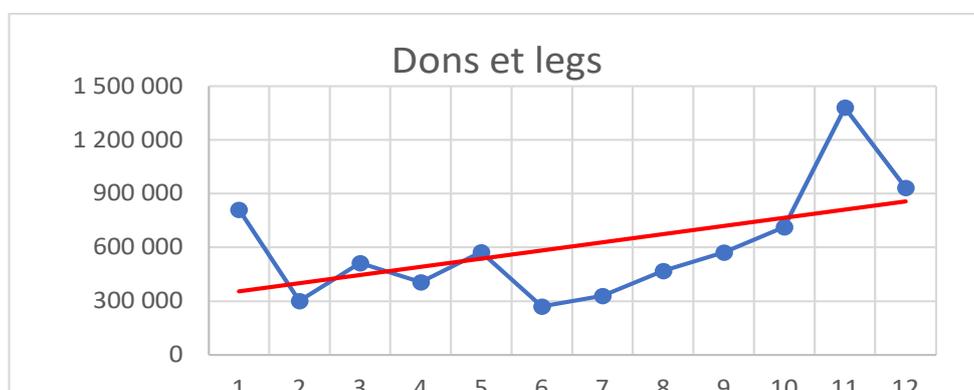
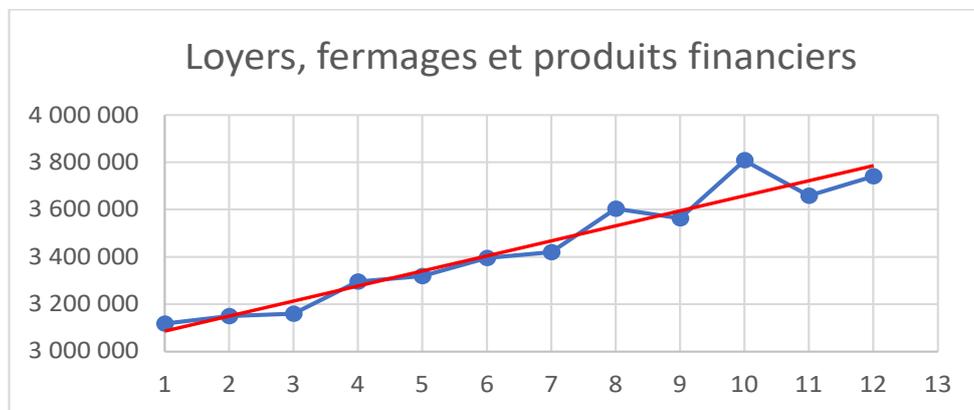




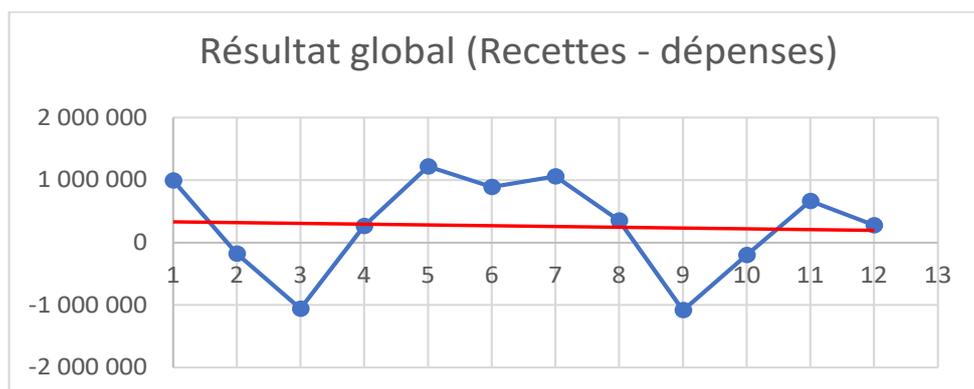
Les reversements de solidarité régionale, nationale et internationale (c'est-à-dire ce qui alimente le budget de l'ESP) sont repartis à la hausse, mais restent très en-deçà des niveaux antérieurs à 2019. C'est là « l'effet retard » de la réduction des contributions de solidarité de 2020, qui se répercute sur les exercices ultérieurs en raison du lissage sur 3 ans. Mais il est juste aussi de rappeler la solidarité qui se manifeste de manière importante à travers l'ESPM.



Les seules courbes dont la tendance est à l'augmentation sont celle des loyers et fermages et celle des dons et legs. La croissance des loyers et fermages peut être interprétée comme un signe de bonne gestion de la part de leurs propriétaires. En revanche, les dons et legs, en croissance significative, restent encore à un niveau globalement très modeste à moins de 1 M€. Des marges de progression existent dans ce domaine, ce que montrent clairement les politiques de communication des grandes associations ou ONG.



Au total, la « maison UEPAL » affiche un résultat global légèrement positif de 273 K€ (1,8 % des recettes), signe d'une gestion globalement raisonnable.



Pour en venir plus spécifiquement aux comptes et budgets de l'ESP, vous savez que nous réfléchissons depuis plusieurs années à une réforme de la CES que j'ai appelée de mes vœux dès 2018. Le sujet est sensible, car comme je le rappelais déjà l'an dernier, vouloir instaurer une plus grande équité au profit des plus pauvres ou des moins bien lotis ne peut se faire que par la solidarité des plus riches : autrement dit, on ne pourra pas faire que des heureux avec une telle réforme. Plusieurs hypothèses ont été simulées et votre conseil a consacré une séance entière à leur examen, sans qu'un consensus clair apparaisse sur le scénario à privilégier. Par ailleurs, la question du coût du chauffage de nos bâtiments, déjà lancinante depuis des années, prend une acuité particulière avec la hausse faramineuse des prix qu'on

nous annonce en lien avec les questions d'approvisionnement en gaz russe. Ce qui nous préoccupe plus directement, ce sont les presbytères, souvent immenses et inchauffables, avec des coûts annuels pouvant aller de 500 € pour un bâtiment BBC jusqu'à 6 ou 8000 € lorsque le bâtiment est mal isolé. Cette situation pose à nouveau la question de l'équité. Elle est de surcroît un frein à la mobilité des pasteurs. Un groupe de travail s'est saisi de la question et a proposé un plan d'action pour une équité de traitement de tous les pasteurs et une incitation aux paroisses qui sont propriétaires des presbytères à investir dans les économies d'énergie. Cela pourra aussi conduire à vendre des bâtiments qui ne sont plus adaptés aux conditions de vie modernes. Sur tous ces sujets, nous avons souhaité vous donner l'occasion de vous exprimer, à travers 3 ateliers qui seront proposés cet après-midi : « Chauffage et énergies », « Egalité, équité, solidarité » et « Recettes-dépenses des paroisses ». Je n'en dis pas plus, mais je voudrais vraiment insister sur l'importance de votre participation et de votre avis sur ces questions.

L'ensemble de ces questions, en plus des décisions courantes prises en application de notre règlement intérieur, font l'objet de l'attention toute particulière de votre conseil d'administration que j'ai le plaisir et l'honneur de présider, ainsi que de la commission financière dont les membres sont très activement engagés. Je voudrais les remercier très chaleureusement en votre nom. Mais leur travail ne serait pas possible sans la compétence et l'engagement quotidien de l'équipe des permanents du service financier, qui œuvrent sous la houlette de Lysiane Collon Bender. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre gratitude, car il leur arrive d'être exposés à des réactions inappropriées, tant il est vrai que dès qu'on touche au portefeuille, même entre chrétiens, cela peut donner lieu à des frictions !

Je voudrais terminer mon propos par un message d'espérance pour l'année 2023 à venir. Certes, il n'est pas en notre pouvoir d'arrêter la guerre en Ukraine ou les dérèglements climatiques qui affectent notre planète. Mais il est en notre pouvoir, et il est de notre devoir même, de proclamer l'« espérance qui ne trompe pas », celle que l'apôtre Paul évoque dans sa lettre aux Romains. Elle ne trompe pas car elle montre ses effets en nous, en transformant nos vies par l'amour du Christ et le souffle de l'Esprit. Nous avons été un certain nombre à vivre cela lors de la récente assemblée mondiale du Conseil Œcuménique des Eglises à Karlsruhe début septembre : des représentants du monde entier et de toutes les confessions chrétiennes ont voulu proclamer – c'était le thème de l'Assemblée – que « L'amour du Christ mène à la réconciliation et à l'unité ». Pour l'UEPAL, l'année 2023 sera celle du jubilé Bucer. Un jubilé non pas pour glorifier un homme du passé, mais pour écouter ce que son témoignage peut nous dire aujourd'hui sur des thèmes comme l'Europe, le service du prochain, la jeunesse ou encore l'œcuménisme. Les nombreuses manifestations prévues s'achèveront le **samedi 28 octobre 2023** par une grande journée d'Eglise à Strasbourg, autour de l'église Saint Paul et des paroisses de Strasbourg, un peu sur le modèle de celle d'octobre 2019.

« L'espérance ne nous déçoit pas, car Dieu a répandu son amour dans nos cœurs par l'Esprit Saint qu'il nous a donné » Romains 5,5

Christian ALBECKER

Budget 2023

Partenaires	Budget 2022	Budget 2023	%	2023/2022	+/-
DEFAP	292 500	300 000	35,3%	7 500	2,6%
CEVAA	185 000	190 000	22,3%	5 000	2,7%
ACO	166 000	170 000	20,0%	4 000	2,4%
ELM (Missions Luthériennes)	103 500	110 000	12,9%	6 500	6,3%
MISSION 21	45 000	50 000	5,9%	5 000	11,1%
TOTAL	792 000	820 000	96,4%	28 000	3,5%
CIMADE	10 000	10 000	1,2%	-	0,0%
LA CAUSE	10 000	10 000	1,2%	-	0,0%
AL MOWAFAQA	-	6 000	0,7%		
Communication	-	2 000	0,2%		
Projets particuliers	-	1 000	0,1%		
Aides diverses	-	1 760	0,2%		
Urgence	-	-			
TOTAL AUTRES PROJETS	20 000	30 760	3,6%	10 760	53,8%
BUDGET TOTAL	812 000	850 760	100,0%	38 760	4,8%
Engagements paroisses	900 000	887 000			-1,4%
Dons	-				
Affectation Vente des Missions	10 000	10 000			
Réserve	- 90 000	- 88 700			
Affectation fonds N-2	8 511	41 960			393,0%
Reprise fonds dédiés	-				
Intérêts	500	500			
TOTAL COLLECTES	829 011	850 760			2,6%

Pour la première fois, en 2023, la cible calculée est en forte baisse, s'élevant à 940 K€ au lieu des 1000 à 1100 K€ habituels. Nous en tenons compte en baissant les recettes espérées des paroisses en conséquence. Nous arrivons à compenser légèrement en ayant recours aux fonds de la vente. Si à l'avenir, nous souhaitons maintenir le niveau de notre solidarité internationale, il va falloir mener une réflexion de fond quant à la solidarité entre les paroisses financièrement plus aisée et celles qui souffrent particulièrement d'une perte d'adhésion, respectivement d'un déséquilibre croissant entre recettes et dépenses incompressibles. Les engagements se situant autour de 80 % par rapport à la cible, il y aurait de la marge.

ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES

Réalisé 2021 et Budget 2023

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Budget 2023	B 2024	B2025
Contribution des Paroisses (CES+CIE)	2 203 669	1 878 676	1 950 000	1 921 103	1 851 946	2 150 000	2 220 000	2 220 000
Contribution des Consistoires & Fabriques	17 302	13 857	16 000	16 757	16 000	17 000	17 000	17 000
Cotisations IOM	4 950	5 550	4 000	5 550	4 000	5 000	5 000	5 000
Produits des paroisses & cotisations	2 225 921	1 898 083	1 970 000	1 943 410	1 871 946	2 172 000	2 242 000	2 242 000
Dons divers / Subventions diverses	21 490	14 750		0	2 000	5 000	15 000	15 000
Participation aux Frais - AESMS	158 141	173 367	140 000	188 356	175 000	185 000	185 000	185 000
Participation aux Frais - Accueil	25 685	25 685	25 000	21 818	25 000	20 000	20 000	20 000
Participation aux Frais - FPEC (et autres)	9 926	9 510	10 000	6 856	8 000	8 000	8 000	8 000
Revenus des immeubles	32 827	26 795	24 000	23 268	18 000	42 600	42 600	50 000
Produits divers de gestion courante	4 202	32 873	4 000	7 656	4 000	6 000	6 000	6 000
Produits divers	252 271	282 980	203 000	247 954	232 000	266 600	276 600	284 000
Reprises de provisions pour charges	354 651	376 468		284 415				
Reprises de provisions pour comptes d'offrandes	116 716	133 276		126 263				
Reprises de provisions	471 367	509 744	0	410 678	0	0	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 949 559	2 690 807	2 173 000	2 602 042	2 103 946	2 438 600	2 518 600	2 526 000
Produits financiers	7 777	69 033	8 000	4 702	8 000	5 000	8 000	8 000
Produits exceptionnels	76 153	167 665	40 000	119 791	60 000	70 000	70 000	70 000
PRODUITS FINANCIERS & EXCEPTIONNELS	83 930	236 698	48 000	124 493	68 000	75 000	78 000	78 000
TOTAL PRODUITS	3 033 489	2 927 505	2 221 000	2 726 535	2 171 946	2 513 600	2 596 600	2 604 000
Subventions aux paroisses pour travaux	137 826	70 884	150 000	119 843	150 000	150 000	160 000	160 000
Subventions pour investissements spécifiques	95 171	67 308	75 000	105 607	75 000	75 000	75 000	75 000
Autres soutiens et subventions diverses (Chapitre)	33 778	132 717	20 000	21 587	20 000	20 000	20 000	20 000
Travaux et projets propres	266 775	270 909	245 000	247 037	245 000	245 000	255 000	255 000
Frais de déplacement pasteurs	6 153	1 898	7 000	400	7 000	7 000	7 000	7 000
Frais de déménagement	13 167	14 422	18 000	19 304	18 000	30 000	30 000	30 000
Subventions paroisses	2 241	1 892	3 000	2 202	3 000	3 000	3 000	3 000
Autres charges / secours	1 581		2 000	0	2 000	2 000	2 000	2 000
Soutien aux paroisses, pasteurs	23 142	18 211	30 000	21 906	30 000	42 000	42 000	42 000
Solidarité régionale / CIOM	149 650	188 000	155 000	116 350	155 000	155 000	155 000	155 000
Projets de l'Union	62 260	90 370	71 400	136 668	70 000	80 000	60 650	68 050
Projets jeunesse	15 648	5 007	33 100	13 176	29 000	40 000	45 600	45 600
DAVID/VIVE	27 437	26 442	24 500	27 615	23 000	15 000	23 000	23 000
Rassemblements / événements	50 412	3 768		0	9 000	78 000		
Itinéraires Protestants	1 352	400	4 000	1 895	4 000	3 000	4 000	4 000
Justice climatique	953	1 354	5 000	658	3 000	3 000	5 000	5 000
Projets	158 062	127 340	138 000	180 012	138 000	219 000	138 250	145 650
PROJETS UEPAL & CIOM	597 629	604 461	568 000	565 305	568 000	661 000	590 250	597 650
EPUDF	59 000	59 500	59 000	57 300	55 000	57 000	59 000	59 000
Communion Protestante Luthéro Réformée	11 925	5 963	15 000	12 285	12 000	12 000	12 000	12 000
Fédération Protestante de France	388 850	390 000	390 000	390 000	350 000	370 000	390 000	390 000
Solidarité nationale	459 775	455 463	464 000	459 585	417 000	439 000	461 000	461 000
Fédération Luthérienne Mondiale	12 050	12 050	11 000	11 000	10 500	17 500	12 000	12 000
Conseil Œcuménique des Eglises	9 936	14 600	14 000	10 135	9 000	9 500	10 000	10 000
Conférence des Eglises Européennes (K.E.K)	7 500	6 870	7 000	6 950	7 000	7 000	7 500	7 500
Conférence Mondiale des Eglises Réformées	2 100	2 100	1 900	1 900	1 900	2 000	2 100	2 100
Comm. Des Eglises Evangéliques d'Expression Française	1 750	1 750	1 600	1 750	1 600	1 750	1 750	1 750
Solidarité internationale	33 336	37 370	35 500	31 735	30 000	37 750	33 350	33 350
SOLIDARITES NATIONALES & INTERNATIONALES	493 111	492 833	499 500	491 320	447 000	476 750	494 350	494 350
Assemblées de l'Union, Conseils de l'Union	12 434	7 224	10 800	8 450	12 000	12 000	12 000	12 000
Vie institutionnelle ESP (AG & CA)	10 102	5 014	12 600	3 948	10 000	10 000	10 000	10 000
Délégués FPF	8 595	8 052	8 100	1 199	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres délégations	4 247	1 576	4 050	596	4 500	4 500	4 500	4 500
Vie institutionnelle	35 377	21 867	35 550	14 193	35 500	35 500	35 500	35 500

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Budget 2023	B 2024	B2025
Charges immobilières	40 360	19 645	20 000	36 179	20 000	25 000	25 000	25 000
Charges immobilières	40 360	19 645	20 000	36 179	20 000	25 000	25 000	25 000
CHARGES INTERNES	75 737	41 512	55 550	50 372	55 500	60 500	60 500	60 500
Présidence	30 441	14 703	18 000	25 884	30 000	30 000	30 000	30 000
Logistique (commun)	118 051	96 907	100 000	78 685	100 000	100 000	100 000	100 000
Direction des Services	4 559	2 416	3 600	4 135	4 000	4 000	4 000	4 000
Accueil	18 332	16 128	18 000	27 086	20 000	20 000	20 000	20 000
Administration et Finances	16 743	18 033	10 800	17 409	12 000	17 000	17 000	17 000
Animation Biblique	2 911	795	2 250	662	2 500	2 500	2 500	2 500
Communication	8 571	10 578	9 000	6 864	10 000	10 000	10 000	10 000
Dynamique cultes	1 847	1 195	3 600	351	4 000	2 000	2 000	2 000
Dynamique Jeunesse	4 452	3 877	5 400	7 363	6 000	8 000	8 000	8 000
DEFI						3 000	3 000	3 000
Catéchèse			900		3 000	3 000	3 000	3 000
Formation Ecoute et Communication FPEC	4 604	2 030	2 700	1 875	3 000	3 000	3 000	3 000
Formation théologique et spirituelle ThéoSpi	6 538	2 976	8 100	2 274	9 000	9 000	9 000	9 000
Informatique	1 344	2 935	3 150	11 004	3 500	3 500	3 500	3 500
Médiathèque	70		900	475	1 000	1 000	1 000	1 000
Mission	5 978	1 640	5 400	3 363	6 000	6 000	6 000	6 000
Musique	7 326	3 496	7 200	3 820	8 000	8 000	8 000	8 000
Pastorale conjugale et familiale	5 033	6 210	6 300	5 773	7 000	7 000	7 000	7 000
Services	88 308	72 309	87 300	92 454	99 000	107 000	107 000	107 000
Direction des ressources humaines	20 690	38 759	22 000	48 181	22 000	48 000	50 000	50 000
Aumonerie des maisons de Santé AESMS	50 430	27 507	27 000	39 574	30 000	55 000	55 000	55 000
Aumonerie Domaine du handicap	7 334	4 352	7 200	3 806	8 000	8 000	8 000	8 000
Aumonerie Militaire Concordataire	1 010	970	900	963	1 000	1 000	1 000	1 000
Aumonerie des Prisons (pour mémoire)								
Enseignement religieux	9 579	2 621	8 100	1 551	6 000	6 000	6 000	6 000
Prédicateurs	4 196	2 278	6 300	8 379	7 000	7 000	7 000	7 000
Formation Initiale des Pasteurs	63 483	35 591	66 500	80 751	80 000	73 000	70 000	70 000
Formation des ministères particuliers						5 000	8 000	8 000
Formation Professionnelle Continue des pasteurs	31 412	19 809	33 000	27 273	33 000	33 000	33 000	33 000
RH	188 134	131 887	171 000	210 478	187 000	236 000	238 000	238 000
Salaires et indemnités	767 311	759 779	840 000	697 690	850 000	850 000	860 000	860 000
<i>Salaires service des cultes (pour mémoire) hors calcul</i>	<i>962 000</i>	<i>934 000</i>	<i>960 000</i>		<i>950 000</i>	<i>950 000</i>	<i>950 000</i>	<i>950 000</i>
Commissions	5 659	1 674	6 000	2 993	6 000	6 000	6 000	6 000
SERVICES & RH	1 197 904	1 077 259	1 222 300	1 108 184	1 272 000	1 329 000	1 341 000	1 341 000
DAP - Amortissements (yc informatiques)	77 335	83 152	87 000	83 647	85 000	88 000	88 000	88 000
DAP - Charges d'exploitation	273 000	321 531		230 000				
DAP - Congés payés			5 000		5 000	5 000	5 000	5 000
DAP - Retraites	14 858	8 191	5 000	11 861	5 000	5 000	5 000	5 000
DAP - Créances douteuses	133 276	126 263	10 000	139 099	10 000	10 000	10 000	10 000
Dotations aux amortissements & provisions	498 469	539 137	107 000	464 607	107 000	107 000	107 000	107 000
Dotation et Charges financières								
Pertes s/ créances irrécouvrables	3 545	27 438		12 538				
Charges exceptionnelles	35	118		4 606				
IS	3 852	670	7 000	582	7 000	3 500	3 500	3 500
Dons reversés								
Autres charges	7 432	28 226	7 000	17 726	7 000	3 500	3 500	3 500
AUTRES CHARGES & DAP	505 901	567 363	114 000	482 333	114 000	110 500	110 500	110 500
TOTAL CHARGES	2 870 282	2 783 427	2 459 350	2 697 514	2 456 500	2 637 750	2 596 600	2 604 000
RESULTAT	163 207	144 077	-238 350	29 021	-284 558	-124 150	0	0

COMPTES DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	15 319,71	45 575,85	- 30 256	-66,39
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	22 806,02	19 413,34	3 393	17,48
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	251 758,15	234 209,04	17 549	7,49
. Versements des fondateurs ou consommations/dotations				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	70,00	14 750,15	- 14 680	-99,53
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	1 943 409,93	1 898 083,27	45 327	2,39
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	348 288,17	443 377,94	- 95 090	-21,45
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	23 268,00	26 780,00	- 3 512	-13,11
Total des produits d'exploitation (I)	2 604 919,98	2 682 189,59	- 77 270	-2,88
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	613 760,11	546 420,94	67 339	12,32
Aides financières	969 487,87	994 946,14	- 25 458	-2,56
Impôts, taxes et versements assimilés	8 624,48	14 204,03	- 5 580	-39,28
Salaires et traitements	630 522,16	631 105,46	- 583	-0,09
Charges sociales	137 603,17	160 514,03	- 22 911	-14,27
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	96 482,26	83 152,03	13 330	16,03
Dotations aux provisions	241 861,45	288 190,51	- 46 329	-16,08
Reports en fonds dédiés		13 932,90	- 13 933	-100
Autres charges	17 191,74	28 158,24	- 10 967	-38,95
Total des charges d'exploitation (II)	2 715 533,24	2 760 624,28	- 45 091	-1,63
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-110 613,26	-78 434,69	- 32 179	41,03
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	2 486,18	4 231,86	- 1 746	-41,25
Autres intérêts et produits assimilés	2 216,03	64 802,07	- 62 586	-96,58
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	4 702,21	69 033,93	- 64 332	-93,19
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		27 598,37	- 27 598	-100
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)		27 598,37	- 27 598	-100
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	4 702,21	41 435,56	- 36 733	-88,65
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	-105 911,05	-36 999,13	- 68 912	186,25
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	17 355,00	25 431,23	- 8 076	-31,76
Sur opérations en capital	117 577,32	166 958,08	- 49 381	-29,58
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	134 932,32	192 389,31	- 57 457	-29,86
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		11 312,95	- 11 313	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		11 312,95	- 11 313	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	134 932,32	181 076,36	- 46 144	-25,48
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	2 744 554,51	2 943 612,83	- 199 058	-6,76
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 715 533,24	2 799 535,60	- 84 002	-3,00
EXCEDENT OU DEFICIT	29 021,27	144 077,23	- 115 056	-79,86

BILAN ASSOCIATION ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	15 018,82	14 930,48	88,34	1 533,91	- 1 446
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	65 500,00		65 500,00	65 500,00	
Constructions	1 346 029,54	728 133,14	617 896,40	664 344,07	- 46 448
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	366 410,65	254 413,22	111 997,43	115 438,36	- 3 441
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	50 080,00		50 080,00		50 080
Prêts	376 295,65	64 936,47	311 359,18	388 004,57	- 76 645
Autres	5 558,09		5 558,09	1 678,09	3 880
TOTAL (I)	2 224 892,75	1 062 413,31	1 162 479,44	1 236 499,00	- 74 020
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	220 100,04	139 098,30	81 001,74	27 946,36	53 055
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	204 180,38		204 180,38	211 669,27	- 7 489
Valeurs mobilières de placement	617 397,21		617 397,21	667 477,21	- 50 080
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 549 775,61		3 549 775,61	3 359 060,49	190 715
Charges constatées d'avance	16 158,26		16 158,26	19 928,91	- 3 771
TOTAL (II)	4 607 611,50	139 098,30	4 468 513,20	4 286 082,24	182 431
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	6 832 504,25	1 201 511,61	5 630 992,64	5 522 581,24	108 411

BILAN ASSOCIATION (SUITE) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	841 660,98	841 660,98	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles		1 919 147,65	-1 919 148
. Réserves pour projet de l'entité	3 476 290,02	729 944,22	2 746 346
. Autres		248 890,43	- 248 890
Report à nouveau	144 077,23	578 307,72	- 434 230
Excédent ou déficit de l'exercice	29 021,27	144 077,23	- 115 056
Situation nette (sous total)	4 491 049,50	4 462 028,23	29 021
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	4 491 049,50	4 462 028,23	29 021
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	85 000,07	85 000,07	
TOTAL (II)	85 000,07	85 000,07	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	535 491,67	578 044,82	- 42 553
TOTAL (III)	535 491,67	578 044,82	- 42 553
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	1 310,00	1 310,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 793,58	42 923,23	- 8 130
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	55 817,96	65 911,78	- 10 094
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	427 529,86	287 363,11	140 167
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	519 451,40	397 508,12	121 943
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	5 630 992,64	5 522 581,24	108 411

Réalisé 2021

Alors que le budget prévoyait un résultat très négatif de 238 K€, l'année se solde par un excédent de 29 K€.

Ce sont à la fois des produits supérieurs à l'attendu et une maîtrise des charges qui ont contribué au résultat.

Produits

Les contributions des paroisses se situent à peu de choses près au niveau du budget 2021. Elles ont dépassé 2020, mais se situent encore en dessous de l'année de référence avant COVID 2019. Par rapport à cette année, il manque 280 K€. Concernant les produits divers, le niveau du réalisé 2021 est au-dessus du budget, mais en dessous de 2020. Ce sont les produits divers de gestion courante qui en 2020 ont permis d'atteindre ce niveau particulièrement élevé. 2021 se situe plutôt au niveau de 2019 et les reprises de provisions pour charge sont en deçà de 100 K€ de celle réalisé en 2020. Habituellement il n'y a pas de budget ni pour les reprises de provisions, ni pour les provisions qui sont à mettre en regard. Concernant les produits financiers et exceptionnels, ils sont en dessous de 2020, mais au-dessus du budget. Ce sont en particulier les produits exceptionnels, (principalement des contributions 5 % à la suite de legs ou ventes), qui permettent d'avoir ce chiffre de 125 K€.

Charges

Au niveau des charges, la rubrique travaux est proche du budget, avec les investissements spécifiques à 106 K€ dépassent le budget. Au niveau de la solidarité régionale, quelques CIOM n'ont pas exprimé de besoins en 2021. Les projets de l'Union se situent à un niveau élevé et au-dessus du plan avec 120 K€ : 27 K€ vont aux projets jeunesse (essentiellement pour des rassemblements), 28 K€ pour l'accompagnement DAVID (à destination des paroisses et secteurs) et VIVE (pour les ministres). RCF Alsace, RCF Jericho Moselle et les célébrations télévisées représentent 32 K€. L'accompagnement aux changements de statut de l'ESP et pour l'ESPM, ainsi que la prestation pour les projets comme les bases de données pour les services tout comme pour les paroisses représentent 24 K€, une autre partie importante des projets.

Concernant les solidarités nationales et internationales le niveau est à la fois comparable au budget et aux années précédentes.

Les charges internes sont en dessous du budget en lien avec la ligne vie institutionnelle, à un niveau particulièrement bas, en dessous du budget et des années. Le nombre important de réunions tenues en visio, y compris les Assemblées générales extraordinaires de l'ESP et ESPM, ont limité les frais de déplacements.

Pour la ligne logistique c'est à la fois l'effet télétravail et la mise en place de doubles vitrages qui expliquent la baisse du poste énergies et autres coûts pour les locaux et salles.

Au niveau des services ce sont également les coûts du télétravail qui expliquent les lignes en dépassement et une grande part des augmentations. Du petit matériel qui n'est pas amorti, comme les écrans, les casques ou webcam, les licences office pour les ministres, les licences EBP, un logiciel de caisse, la téléphonie, qui se répartissent sur les lignes Accueil, Administration et Finances, et Informatique.

Au chapitre RH, ce sont essentiellement les lignes qui comportent de la formation qui sont en dépassement. C'est en lien à la fois au nombre de ministres (en particulier futurs pasteurs et aumôniers) et autres personnels formés et aux nombres de formations proposées.

Concernant les salaires et indemnités, l'optimisation des postes à prendre en charge par l'ESP, ainsi que certains postes dont le remplacement a été retardé, sans doute du fait de la situation, expliquent la différence à la fois versus le réalisé 2020 et le budget. Cette ligne contribue largement au résultat de l'année 2021.

Globalement les Services et la RH dépassent de 31 K€ le réalisé 2020 qui était au plus bas, mais sont en dessous de 2019 de 70 K€ et du budget de 142 K€.

Les autres charges et DAP sont à mettre en regard avec les reprises de provisions. Le risque URSSAF et énergétiques ont en particulier été provisionnés.

Budget 2023 et perspectives

Le budget 2023 proposé est en déficit et affiche une perte de 124 K€. Il prend en compte les décisions qui ont été prises par exemple au titre des déménagements des pasteurs et de leur prise en charge, mais par des décisions qui pourraient être prises lors de l'assemblée générale.

Produits

Le budget prévoit une augmentation des contributions, sans toutefois retrouver le niveau de l'année de référence 2019. Les produits divers augmentent, avec des revenus d'immeubles qui progressent à la suite d'une optimisation des placements immobiliers.

Les budgets ne prennent pas en compte les reprises de provisions qui par nature ont un caractère imprévisible. Le niveau des produits exceptionnels est également difficile à estimer, essentiellement liés à des legs.

Charges

Dans les projets de l'UEPAL, 78 K€ sont prévus pour la tenue de divers événements autour de l'année Bucer.

Au niveau des solidarités nationales et internationales, sans retrouver le niveau 2020, le budget prévoit, par rapport au budget 2021 une augmentation par palier, pour retrouver le niveau précédent en 2024.

Au niveau des services, ce sont à la fois les charges logicielles et les déplacements dans les consistoires, inspections ou paroisses qui expliquent le budget. Les services et les acteurs de l'Union sont en demande de rencontres et de formations. C'est également la formation, que ce soit pour les vicaires, les pasteurs, les ministres particuliers ou les personnels au service des territoires, qui explique le niveau du budget proposé.

Concernant les salaires et indemnités, le niveau de budget proposé est au niveau des précédents budgets. En effet, il n'est pas sûr que les optimisations qui ont pu être faites puissent être reconduites. Par ailleurs, les évolutions en particuliers logicielles et l'accompagnement demandé y compris par les paroisses ou consistoires, font envisager une demande accrue de temps disponible à cet effet.

Perspectives

Les budgets prévoient d'atteindre à nouveau un équilibre en 2024 et 2025. Un retour à une activité plus normale d'une part et le fruit de l'intégration du numérique et de nouvelles formes de recherches de fonds devrait permettre de retrouver des niveaux de recettes de 2019.

Du côté des charges, un retour à la normale est également envisagé, après quelques années avec d'une part des événements d'Eglise et des dépenses liées à des évolutions dans la manière de travailler (intégration du numérique dans les paiements ou les rencontres par exemple, bases de données, ...)

Néanmoins en lien avec les évolutions sociétales actuelles, à la fois les questions énergétiques ou d'inflation nécessitent de rester prudents.

Election des membres du conseil d'administration de l'Entraide et Solidarité Protestantes

Postes à pourvoir :

CONSISTOIRE REFORME DE MULHOUSE

-  Monsieur le pasteur Francis MULLER (Mandat arrivant à échéance)
L'Assemblée consistoriale réformée propose la reconduction de son mandat

CONSISTOIRE REFORME DE STRASBOURG

-  Monsieur Renaud SCHOETTEL (Mandat arrivant à échéance)
L'Assemblée consistoriale réformée propose la reconduction de son mandat

INSPECTION D'ALSACE BOSSUE – MOSELLE

-  Monsieur le pasteur Norbert LAMY (Mandat arrivant à échéance)
L'Assemblée d'inspection propose la prolongation du mandat dans l'attente de sa prochaine réunion qui aura à désigner son remplaçant.

INSPECTION DE BOUXWILLER

-  Monsieur Claude SARRIC (Mandat arrivant à échéance)
L'Assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat

INSPECTION DE BRUMATH

-  Monsieur le pasteur Claude HORVILLER (Mandat arrivé à échéance le 13/11/2021)
L'assemblée d'inspection propose son remplacement par monsieur le pasteur Pedro TORREJON (paroisse de Hoerdt)
-  Monsieur Christophe STRIEGEL (Mandat arrivé à échéance le 13/11/2021)
L'Assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat

INSPECTION DE STRASBOURG

-  Monsieur Claude MOURLAM (Mandat arrivant à échéance)
L'Assemblée d'inspection propose la reconduction de son mandat

COMMUNAUTES, INSTITUTIONS, ŒUVRES ET MOUVEMENTS

-  Madame Cornélia KIEHL (Mandat arrivant à échéance)
Le collège des CIOMs propose la reconduction de son mandat

Ratification de l'adhésion de 2 nouveaux CIOM membre



LES GRENIERS DE JOSEPH



ASSOCIATION SPIRITUALITE ET CULTURE

Pour mémoire liste des membres

AFORGEPI
ASSOCIATION DES AMIS DE L'A.U.P.
CAMPUS
CASAM
CASAS
CENTRE DE VACANCES « LES SOURCES »
CENTRE SOCIAL PROTESTANT
CIMADE
ECLAIREURS ET ECLAIREUSES UNIONISTES DE FRANCE
E.U.L. – FOYER SAINT-JEAN
LA CASA
LE LIEBFRAUENBERG
LE NOUVEAU MESSAGER
LE TORRENT
LES DISCIPLES
MUSEE OBERLIN
OJPAN
SEMIS
SOS AMITIE
YMCA-UCJG – GROUPE ALSACE

Les propositions seront lues lors de l'Assemblée Générale Ordinaire



Programme d'amélioration énergétique des presbytères

Date : 29/09/2022

De : DRH, groupe de travail ad hoc
(Jean-Sébastien Ingrand, Alain Spielewoy,
Marc Fritsch, Stéphanie Ferber, Daniel Boessenbacher)

1. Contexte – Enjeux

- L'Assemblée de l'UEPAL a adopté le 18 novembre 2016 des orientations pour la justice climatique. Dans ce document, elle définit des objectifs ambitieux, s'engageant à mettre en œuvre un plan d'action et à établir un système de management environnemental.
Le deuxième objectif de ces orientations prévoit de réduire les émissions de GES, afin d'avancer vers la neutralité carbone. Sur ce plan, le rapport proposé par le groupe de travail proposait notamment les moyens suivants : l'instauration d'un prêt à taux zéro pour des projets s'inscrivant pleinement dans l'action pour la justice climatique, ainsi que la relève, dans le rapport budgétaire annuel de l'ESP, des impacts financiers découlant de son action en faveur de la justice climatique, mais aussi la promotion d'une politique de gestion du bâti bonne pour le climat.
Le troisième objectif visait notamment à sensibiliser et accompagner les paroisses et les CIOMs dans ce domaine.
- Sur un tout autre plan, depuis de nombreuses années, des acteurs de l'Eglise pointent l'iniquité manifeste entre les pasteurs de l'UEPAL, au regard des coûts énergétiques liés aux logements qu'ils sont tenus d'habiter (presbytères). La politique de subventionnement de l'ESP pour les travaux d'améliorations énergétiques visait entre autres à améliorer cette situation, mais elle n'a pas été suffisante pour parvenir à instaurer une relative équité sur ce plan.

2. Evolution

Depuis 2016, la prise de conscience des enjeux liés au réchauffement climatique a touché toujours davantage de personnes dans la société et dans l'Eglise. Le texte d'orientation adopté par l'UEPAL est aujourd'hui plus pertinent que jamais. Toutefois, si certaines paroisses se sont engagées dans le processus d'amélioration continue proposé par Eglise verte, les actions déjà réalisées demeurent bien en deçà de ce que l'on aurait pu espérer en 2016.

La crise énergétique actuelle, accompagnée d'une augmentation considérable des coûts de l'énergie, appelle de nouvelles mesures. Beaucoup de familles pastorales risquent de dépasser le seuil de vulnérabilité énergétique (plus de 8 % des dépenses du ménage) et en tout état de cause, les inégalités se creusent : une enquête auprès de 22 foyers pastoraux réalisée par Stéphanie Ferber met cette problématique en évidence.

Cette enquête révèle qu'en 2020, le coût du chauffage pour ces foyers était situé entre 450 € et 3600 € [rapport de 1 à 8]. En 2021, c'était entre 500 € et 4080 € [rapport de 1 à 8,16]. Les prévisions des 14 foyers parmi ces 22 qui ont répondu à cette question pour 2022 mettent la fourchette de ces coûts entre 1470 € et 8250 € ! [NB : **les Français ont dépensé en moyenne 1602 €** en énergie pour leur logement en 2019, sur une base d'un foyer moyen de 4 personnes, qui vit dans 130 m², source : SDES, bilan énergétique de la France]. Le salaire net d'un pasteur en milieu de carrière est d'environ 2100 € : 8250 € représenterait 32 % de son revenu net annuel - 1470 € représente 5,83 % de son revenu net. Vivre en presbytère, c'est certes bénéficier d'un avantage en nature, au sens de la loi. Néanmoins le presbytère, outre un niveau de performance énergétique parfois non évalué ou maîtrisé, ne propose pas toujours un logement adapté à la configuration familiale du pasteur.

3. Propositions

Le groupe de travail, en dialogue avec le Conseil de l'Union et le Conseil d'Administration d'ESP (ainsi que la commission financière), propose d'engager l'UEPAL et donc l'ESP dans un **programme ambitieux d'investissement dans l'amélioration de la performance énergétique des presbytères.**

- dans une perspective pédagogique et en vue de l'élaboration rapide de programmes d'amélioration énergétique, rendre obligatoire le DPE de tous les logements de fonctions des pasteurs, quel qu'en soit le propriétaire, pour le 30 juin 2023 au plus tard. Les paroisses pourront bénéficier de prix optimisés : l'ESP fera un appel d'offre pour obtenir un prix bonifié. Le dernier DPE sera intégré dans les données de l'enquête patrimoniale.
- mettre en place dès 2022 un plafonnement des dépenses annuelles de chauffage des pasteurs vivant dans des logements de fonction :
 - ✓ 2000 € maximum de chauffage par an pour un pasteur
 - ✓ le surcoût est pris en charge par la paroisse (ou le secteur ou le Consistoire) jusqu'à 4000 € la première année
 - ✓ l'ESP prend en charge le dépassement au-delà de 4000 € la première année. Dès lors qu'un programme d'amélioration énergétique est mis en œuvre, l'ESP prend en charge le dépassement à hauteur de 75 % la deuxième année, puis 50 %, 25 % et 0 % les années suivantes. A défaut de ce programme, l'intégralité du surcoût revient donc à la paroisse (ou le secteur ou le Consistoire) dès la deuxième année.
 - ✓ Pour les paroisses en difficulté, sans réserves financières et à la trésorerie exsangue, l'ESP pourra les accompagner financièrement.
 - ✓ En ce qui concerne le programme d'amélioration énergétique, l'ESP instaure un taux bonifié de 50 % de subvention sur le reste à charge alloué aux travaux d'amélioration énergétique dans les paroisses en dépassement du plafond de 2000 € annuels (contre 30 % sur le global de façon générale)

- inscrire dans le règlement général de l'UEPAL (*décisions à prendre lors de la prochaine assemblée de l'Union du 19 novembre, pour une insertion dans le texte « Déclaration de vacance d'un poste pastoral et candidatures »*) :
 - ✓ le partage mutualisé des coûts liés à l'hébergement des pasteurs, lorsque ces derniers desservent plusieurs paroisses ou un Consistoire. Le calcul de mutualisation de ces coûts **intègre l'estimation de la valeur locative de marché** du logement occupé par le pasteur.
 - ✓ la transmission du dernier DPE du logement de fonction aux candidats sur les postes pastoraux déclarés vacants.
- accompagner les Paroisses et Consistoires dans leurs relations avec les communes propriétaires de presbytères (Réseau DÉFi, Chapitre de Saint-Thomas, DRH...)
- lancer une campagne de communication au sein de l'UEPAL sur la question de l'urgence des travaux d'amélioration énergétique des presbytères et des aides proposées par l'ESP.

S'il est difficile aujourd'hui de mesurer le coût total de ce programme, l'urgence de la situation nous invite à agir sans tarder et à prendre sur les réserves de l'ESP. Il s'agit d'un investissement qui permettra de faire face aux défis des prochaines décennies.

Dans le contexte actuel de réorganisation du travail pastoral dans les Consistoires et secteurs, sur fond de baisse du nombre de pasteurs, ce programme permettra également de réfléchir à la pertinence de la poursuite de l'affectation de tel ou tel presbytère au logement du pasteur du secteur concerné.

Ce programme d'investissement exceptionnel, pour l'amélioration des performances énergétiques des presbytères, sera conduit sur une période de 4 ans, avec une évaluation de la situation à mi-parcours (été 2024).

ETAT DES SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2021

Paroisse	Nature des Travaux	Bien concerné	Montant accordé	Subvention économie énergie	Subvention informatique
Algolsheim, Neuf-Brisach, Wolfgantzen	Remplacement de la chaudière	Eglise		1 776,00 €	
Altwiller	Subvention complémentaire travaux mise aux normes	Eglise	1 043,00 €		
Altwiller, Hisingen	Acquisition d'un PC + logiciel EBP	Informatique			221,00 €
Baerenthal	Installation d'une pompe à chaleur	Eglise		7 181,00 €	
Beblenheim	Travaux de rénovation et d'isolation du presbytère	Presbytère	548,25 €	5 372,75 €	
Benfeld	Réparation et mises aux normes des cloches	Eglise	694,00 €		
Berg	Acquisition d'un PC portable	Informatique			600,00 €
Bouxwiller	Remplacement de l'ancienne chaudière fioul	Foyer		16 000,00 €	
Bouxwiller	Rénovation de l'orgue de l'église de Niedersoultzbach	Eglise	1 524,00 €		
Brumath-Krautwiller	Remplacement battants des cloches	Eglise	312,00 €		
Brumath-Krautwiller	Remplacement porte extérieure accès au sous-sol	Eglise	268,00 €		
Brumath-Krautwiller	Réparation du toit de la chapelle de Krautwiller	Chapelle	551,00 €		
Cronenbourg (consistoire)	Acquisition logiciel EBP	Informatique			90,00 €
Cronenbourg Centre	Acquisition d'un PC	Informatique			499,50 €
Cronenbourg Cité	Acquisition d'un PC portable pour tenue EBP	Informatique			541,00 €
Cronenbourg Consistoire	Acquisition d'un PC + logiciel EBP	Informatique			353,50 €
Dossenheim-sur-Zinsel	Acquisition d'un PC portable	Informatique			600,00 €
Durstel (Asswiller)	Rénovation totale de l'église	Eglise	16 000,00 €		
Eckbolsheim	Restauration linteau porte et fenêtres, nettoyage	Eglise	1 367,00 €		
Eckwersheim	Rénovation de la cuisine et déplacement chaudière	Presbytère	1 395,00 €		
Entzheim	Acquisition d'un PC portable	Informatique			600,00 €
Ernolsheim lès Saverne	Travaux de rénovation des salles de réunion	Presbytère	710,42 €	1 611,58 €	
EUL	Travaux de rénovation du Herrenstein - complément	Maison	4 000,00 €		
Froeschwiller	Mise en sécurité et restauration du chœur et sacristie	Eglise	16 000,00 €		
Froeschwiller	Restauration et remontage du retable et du lustre	Eglise	2 893,00 €		
Furchhausen	Travaux de rafraichissement avant arrivée pasteur	Presbytère	618,00 €		
Furdenheim	Acquisition d'un pc portable pour EBP	Informatique			600,00 €
Gerstheim	Réfection enrobée au foyer, affaissement de la cour	Foyer, presbytère	494,00 €		
Hautepierre	Mise au norme et travaux de fiabilisation monte-charge	Centre communautaire	1 273,00 €		
Hoenheim	Remplacement des gardes-corps et mise au normes ERP	Eglise	1 141,00 €		
Hunspach	Acquisition d'un PC portable pour la pasteur	Informatique			508,00 €
Jebbsheim	Acquisition d'un PC pour la paroisse	Informatique			224,50 €
Keskastel	Travaux de rénovation par des bénévoles	Presbytère	3 652,00 €		
Keskastel	Travaux d'isolation	Presbytère		617,00 €	
Koenigshoffen (St Paul)	Remplacement fenêtres, isolation phonique	Foyer		5 648,00 €	
Kolbsheim	Pc portable + logiciel EBP	Informatique			466,00 €
Kunheim	Acquisition d'un PC + logiciel EBP	Informatique			489,00 €
La Robertsau	Aménagement de la cave pour sécuriser l'accès	Presbytère	547,00 €		
La Robertsau	Travaux sur orgue Sans restauration des sommiers	Eglise	193,00 €		
Langensoultzbach	Travaux de rénovation du chœur (+ bénévoles)	Eglise	242,00 €		
Le Hohwald	Acquisition d'un PC + logiciel EBP	Informatique			460,00 €
Marlenheim	Complément - oubli d'une fenêtre	Eglise		340,00 €	
Marlenheim	Remplacement chassis et fenêtre porte et fenêtre	Eglise		9 101,00 €	
Mulhausen	Subvention complémentaire travaux toiture	Eglise	648,00 €		
Neuf-Brisach	Rénovation du système actionnant les cloches	Eglise	699,00 €		
Neuf-Brisach	Travaux de sécurisation de l'accès aux cloches	Eglise	461,00 €		
Neuhof - Stockfeld	Acquisition logiciel EBP	Informatique			90,00 €
Niederbronn-les-Bains	Acquisition logiciel EBP	Informatique			90,00 €
Niederbronn-les-Bains	Travaux de rafraichissement et remplacement chaudière	Foyer	569,00 €	1 032,00 €	
Obenheim (Daubensand)	Dépose moquette suite remontée humidité	Eglise	917,00 €		
Oberbronn (consistoire)	Travaux de rénovation de presbytère (mutualisation)	Presbytère	2 400,00 €		
Oberbronn, Zinswiller	Remplacement du paratonnerre église de Zinswiller	Eglise	550,00 €		
Oberhausbergen-Mittelh.	Rénovation intérieur de l'église protestante	Eglise	16 000,00 €		
Offwiller	Travaux urgent traitement charpente	Eglise	2 573,00 €		
Ostheim	Remplacement des fenêtres et installation poêle à pellets	Presbytère		7 697,00 €	
Phalsbourg-Lutzelse	Divers travaux suite vestusté	Eglise, presbytère	450,00 €		
Phalsbourg-Lutzelse	Rénovation de toiture (annulation CA du 13/3/2018)	Foyer	-252,00 €		
Preuschoorf-Lampertsloch	Acquisition d'un pc portable pour EBP	Informatique			300,00 €
Preuschoorf-Lampertsloch	Acquisition logiciel EBP	Informatique			90,00 €
Ried Nord	Remplacement disque dur ancien PC	Informatique			117,83 €
Roppenheim	Complément suite rapport DPE	Presbytère		3 792,00 €	
Rountzenheim, Auenheim, Roeschwoog	Rénovation du presbytère	Presbytère	4 866,00 €		
Sarre-Union	Acquisition d'un PC portable	Informatique			425,00 €
Sarre-Union (Sarrewerden)	Travaux étanchéité intérieur-extérieur	Eglise	994,00 €		
Sarre-Union Consistoire	Acquisition d'un PC portable	Informatique			425,00 €
Saverne	Construction WC PMR et changement chaudière	Eglise, foyer, Presbytère	3 529,00 €	4 604,00 €	
Seebach	Travaux de rénovation de l'église - 2nde phase	Eglise	20 000,00 €		
Soultz-sous-Forêts	Travaux de rénovation du presbytère	Presbytère	4 986,00 €	7 515,00 €	
Strasbourg (Saint-Paul)	Acquisition logiciel EBP	Informatique			90,00 €
Sundhouse	Acquisition d'un poêle à pellets	Presbytère		1 789,00 €	
Tieffenbach (Hinsbourg)	Rénovation intérieur de l'église	Eglise	1 990,00 €		
Tieffenbach (Weisingen)	Mise en place d'une rampe d'accès PMR	Eglise	686,00 €		
Volsberg-Puberg-Rosteig	Acquisition de 2 pc portable	Informatique			468,00 €
Westhoffen	Travaux de réfection et mise aux normes	Foyer Nessmann	2 531,98 €	237,52 €	
Westhoffen	Travaux de rénovation du presbytère	Presbytère	3 435,55 €	582,45 €	
Weyer	Remplacement de la porte entrée par double vitrage	Eglise	624,00 €	1 457,00 €	
Wissembourg	Remplacement de 22 convecteurs dans les logements	Foyer Westercamp		3 215,00 €	
Wissembourg	Travaux de pérennisation de l'ascenseur	Foyer Westercamp	1 660,00 €		
Wolfskirchen	Remplacement du chauffe-eau	Presbytère	433,00 €		
TOTAL			126 216,20 €	79 568,30 €	8 348,33 €



E.S.P.M.

Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires

Assemblée Générale Ordinaire

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES MISSIONNAIRES (E.S.P.M.)

du 2 octobre 2021
à l'église Saint-Matthieu
68000 COLMAR

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 2 octobre,
A 11h40
A l'Eglise Saint-Matthieu à Colmar

Présents :

79 délégués des Consistoires sur 132 convocations, 14 délégués avec 1 procuration
25 membres de l'Assemblée de l'Union sur 50 convocations, 7 membres de l'A.U. avec 1 procuration
20 membres du Conseil d'Administration de l'E.S.P. sur 23 convocations, 1 membre du Conseil d'administration avec 1 procuration
6 membres de Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements sur 20 convocations, 4 membres CIOM avec 1 procuration

Excusés :

45 délégués des Consistoires
11 membres de l'Assemblée de l'Union
2 membres du Conseil d'Administration de l'E.S.P.
5 Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements

Absents :

8 délégués des Consistoires
14 membres de l'Assemblée de l'Union
1 membre du Conseil d'Administration
9 Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie sur convocation de son président, Monsieur Christian Albecker, à l'Eglise Saint-Matthieu à Colmar.

Monsieur Christian Albecker préside la séance, en sa qualité de président de l'Association.

Monsieur Robert Steck assume les fonctions de secrétaire de séance.

Sont également présents en tant qu'invités :

- **Madame Audrey Hepp**, commissaire aux comptes au sein du Cabinet Kremer et Associés ;
- **Monsieur Simon Bader**, avocat au sein du cabinet EY ;
- **Madame Lysiane Collon-Bender**, directrice des services de l'UEPAL.

Conformément à l'article 9 des statuts de l'E.S.P.M, l'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

A 11h40, Monsieur le président Christian Albecker ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire d'E.S.P.M.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'E.S.P.M du 03/10/2020
2. Présentation des comptes de l'exercice 2020
3. Rapport des commissaires – vérificateurs aux comptes
4. Décharge au Conseil d'administration
5. Affectation du résultat de l'exercice 2020
6. Présentation et adoption du budget 2022
7. Eligibilité au régime fiscal du mécénat : présentation du projet de faire évoluer la forme associative vers un fonds de dotation
8. Divers

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires du 3 octobre 2020

Le président, Monsieur Christian Albecker, expose le compte-rendu en pages 32 à 34 du cahier de l'Assemblée Générale.

Aucune remarque n'étant soulevée, Monsieur le président Christian Albecker propose de passer au vote pour l'adoption du compte-rendu.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 2 abstentions, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2020 est adopté.

2. Présentation des comptes de l'exercice 2020

Monsieur Renaud Schoettel, trésorier de l'E.S.P.M, présente et commente les différents tableaux figurant pages 35 et 36 du cahier de l'Assemblée Générale.

L'année 2020 a été marquée par une baisse douloureuse. Ce qui paraît comme une bonne nouvelle : un excédent de 8 511 €, n'en est une dans notre système de collecte de fonds. Il devrait être 10 fois supérieur et entraîne inévitablement une nouvelle baisse des engagements vis-à-vis de nos partenaires bénéficiaires de nos aides.

Cette baisse s'élèvera à environ 6 % en 2022, à condition de revenir à un niveau d'engagement des paroisses d'avant la crise sanitaire.

Les produits :

Le réalisé des produits est de 986 620 € pour un budget initial de 960 959 € (réalisé 2019 de 1 000 476 €).

Les charges :

Le réalisé des charges est de 978 109 € pour un budget initial de 960 959 €.

Le total des charges 2020 se décompose comme suit :

- total des aides vers les partenaires : 915 000 €
- total des autres dons : 63 109 €

Résultat 2020 :

Le résultat se traduit par excédent de 8 511 € ; en 2019, il était de 57 427 €.

3. Rapport des commissaires-vérificateurs

Madame Audrey Hepp, commissaire aux comptes au cabinet Kremer et Associés, lit son rapport confirmant la bonne tenue des comptes.

Décision : Après avoir pris acte de ce rapport, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale approuve les comptes 2020.

4. Décharge au Conseil d'administration

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la décharge au conseil d'administration et donne quitus au trésorier.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020

Monsieur Renaud Schoettel rappelle que le Conseil d'administration propose l'affectation du résultat de l'exercice 2020, soit le montant de 8 511 €, en report à nouveau.

Après avis de Madame Audrey Hepp, commissaires aux comptes,

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés moins 8 abstentions, l'Assemblée Générale, décide l'affectation de l'excédent 2020 de 8 511 € au compte fonds dédiés pour être réaffecté en 2022.

6. Présentation et adoption du budget 2022

Monsieur le pasteur Enno Strobel, responsable du service missionnaire, présente le budget 2022 (page 36 du cahier de l'Assemblée Générale).

L'excédent 2021 d'un montant de 8 511 € est effectivement une bonne nouvelle. Mais comme l'a rappelé Monsieur Renaud Schoettel, aussi une mauvaise nouvelle. Notre marge de sécurité devrait être de 90 000 € d'excédent. En raison de cette différence de recettes, le budget 2022 sera impacté par une baisse des versements de près de 6 %.

Pour 2022, nous prévoyons de rester optimiste avec une sortie de crise et la reprise des activités paroissiales. C'est pourquoi, nous proposons de conserver la somme de 900 000 € pour les engagements des paroisses.

L'année 2022 sera « l'année de l'église universelle ». Tout au long de l'année, des informations transmises aux paroisses pour mettre en valeur l'activité missionnaire (formes et actions) ; un culte sera retransmis en ligne puis restera visible en rediffusion (retransmission télévisée du culte en différé) par l'ensemble de nos partenaires, vers les paroisses pour servir de support d'informations, vers les institutions destinataires de nos aides et subventions.

Les produits :

Recettes budgétées 829 011 €, réserve de sécurité déduite (identique à 2021).

Les dépenses :

Dépenses budgétées 829 000 €, dont 792 000 € montant réservé aux partenaires et 37 000 € réservés en dons divers et frais d'animation.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 2 votes négatifs, le budget primitif 2022 et sa mise en œuvre sont adoptés.

7. Eligibilité au régime fiscal du mécénat : présentation du projet de « faire évoluer » la forme associative vers un fonds de dotation

La présentation de ce point (contexte, situation actuelle de l'E.S.P.M., proposition et les étapes nécessaires à la « transformation ») est appelée et détaillée dans les pages 38 et 39 du cahier de l'Assemblée Générale remis à l'ensemble des participants et des paroisses en amont de l'A.G.

En fonction de quoi,

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale adopte le projet de « faire évoluer » la forme associative en fonds de dotation.

8. Divers

Aucun sujet ou demande particulière n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le président Christian Albecker clôt l'Assemblée Générale Ordinaire de l'E.S.P.M à 12h30.

Le Secrétaire de séance
Robert STECK

Le Président
Christian ALBECKER

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ENTRAIDE ET SOLIDARITE PROTESTANTES MISSIONNAIRES (E.S.P.M.)

du 2 octobre 2021
à l'église Saint-Matthieu
68000 COLMAR

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 2 octobre,
A 12h30
A l'Eglise Saint-Matthieu à Colmar

Présents :

79 délégués des Consistoires sur 132 convocations, 14 délégués avec 1 procuration
25 membres de l'Assemblée de l'Union sur 50 convocations, 7 membres de l'A.U. avec 1 procuration
20 membres du Conseil d'Administration de l'E.S.P. sur 23 convocations, 1 membre du Conseil d'administration avec 1 procuration
6 membres de Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements sur 20 convocations, 4 membres CIOM avec 1 procuration

Excusés :

45 délégués des Consistoires
11 membres de l'Assemblée de l'Union
2 membres du Conseil d'Administration de l'E.S.P.
5 Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements

Absents :

8 délégués des Consistoires
14 membres de l'Assemblée de l'Union
1 membre du Conseil d'Administration
9 Communauté, Institutions, Œuvres et Mouvements

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie sur convocation de son président, Monsieur Christian Albecker, à l'Eglise Saint-Matthieu à Colmar.

Monsieur Christian Albecker préside la séance, en sa qualité de président de l'Association.

Monsieur Robert Steck assume les fonctions de secrétaire de séance.

Sont également présents en tant qu'invités :

- **Madame Audrey Hepp**, commissaire aux comptes au sein du Cabinet Kremer et Associés ;
- **Monsieur Simon Bader**, avocat au sein du cabinet EY ;
- **Madame Lysiane Collon-Bender**, directrice des services de l'UEPAL.

Conformément aux dispositions des articles 21 et 23 des statuts de l'E.S.P.M., l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement délibérer qu'à la condition qu'au moins 2/3 des membres inscrits soient présents. La majorité des 3/4 est nécessaire pour que les décisions soient valables.

En l'espèce, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'E.S.P.M. comprend 225 membres. Le quorum des 2/3 des membres inscrits, soit 156 membres, étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie ce jour peut donc valablement délibérer.

A 12h45, Monsieur le président Christian Albecker ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaire.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Prise d'acte de la création d'un fonds de dotation dédié à la Mission
2. Dissolution de l'association Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires

En conséquence des points 1 et 2 l'Assemblée Générale sera invitée à délibérer sur les points suivants, ajoutés à l'ordre du jour

3. Attribution de l'éventuel actif net
4. Désignation du liquidateur chargé des opérations de liquidation
5. Désignation du siège de la liquidation

1. Prise d'acte de la création d'un fonds de dotation par l'E.S.P.

En préambule de la dissolution de l'E.S.P.M. (point 2 de l'ordre du jour), l'Assemblée Générale prend acte de la décision du Conseil d'administration de l'E.S.P. de la création du fonds de dotation Mission.

Conséquemment,

Il est soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'E.S.P.M. statuant aux conditions de quorum et de majorité requises les 4 (quatre) résolutions suivantes.

2. Adoption de la dissolution de l'Association Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale Extraordinaire, à la suite de la décision prise ce jour de clarifier l'éligibilité d'E.S.P.M. au régime fiscal du mécénat, ayant pris acte de la décision de principe prise par l'E.S.P. ce jour de constituer un fonds de dotation Mission, décide de dissoudre l'Association E.S.P.M. et d'ouvrir immédiatement la phase de liquidation.

La 1^{ère} résolution est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 4 abstentions.

3. Attribution de l'éventuel actif net (boni de liquidation)

2^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de l'attribution de l'éventuel actif net (boni de liquidation) au fonds de dotation ESP Mission fondé par l'E.S.P., sous réserve de sa constitution effective.

La 2^{ème} résolution est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 5 abstentions.

4. Désignation du liquidateur chargé des opérations de liquidation

3^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de l'adoption des résolutions 1 et 2, désigne Monsieur Renaud Schoettel comme liquidateur chargé des opérations de liquidation.

Ce dernier a accepté, par avance, ces fonctions et a déclaré n'être frappé d'aucune mesure, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère au liquidateur ainsi désigné les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et notamment :

- terminer les opérations en cours ;
- procéder au recouvrement des créances ;
- payer les dettes éventuelles ;
- conclure et signer tous les actes ou documents se rapportant à cette liquidation ;

- attribuer l'éventuel boni de liquidation (liquidités restantes) selon les modalités définies dans la résolution précédente ;
- et, plus généralement, faire tout ce qui pourra s'avérer nécessaire pour clôturer cette liquidation dans les meilleurs délais

Le liquidateur devra consacrer tout le temps nécessaire à l'exercice de cette mission et remplir toutes les obligations légales inhérentes à la fonction.

Il devra convoquer, dans les meilleurs délais, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire afin d'approuver, au vu de son rapport, les comptes définitifs de liquidation et de prononcer, lorsque l'actif aura été réalisé, le passif apuré et l'éventuel boni de liquidation dévolu, la clôture de la liquidation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne également pouvoir au liquidateur d'accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution et notamment, déclarer au Greffe des Associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg la nomination de la personne chargée de la liquidation de l'Association.

La 3^{ème} résolution est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 4 abstentions.

5. Désignation du siège de la liquidation

4^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer au siège de l'U.E.P.A.L / E.S.P le lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être conservés.

La 4^{ème} résolution est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé,

**Monsieur le président Christian Albecker clôt la séance à 12h50
et remercie l'ensemble des participants, intervenants, organisateurs ainsi que la paroisse de Colmar
pour son accueil.**

Le Secrétaire de séance
Robert STECK

Le Président
Christian ALBECKER



Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires - ESPM

Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaires (ESPM) est une association qui a pour objet de développer la solidarité internationale de l'UEPAL et de soutenir des engagements pour un monde solidaire.

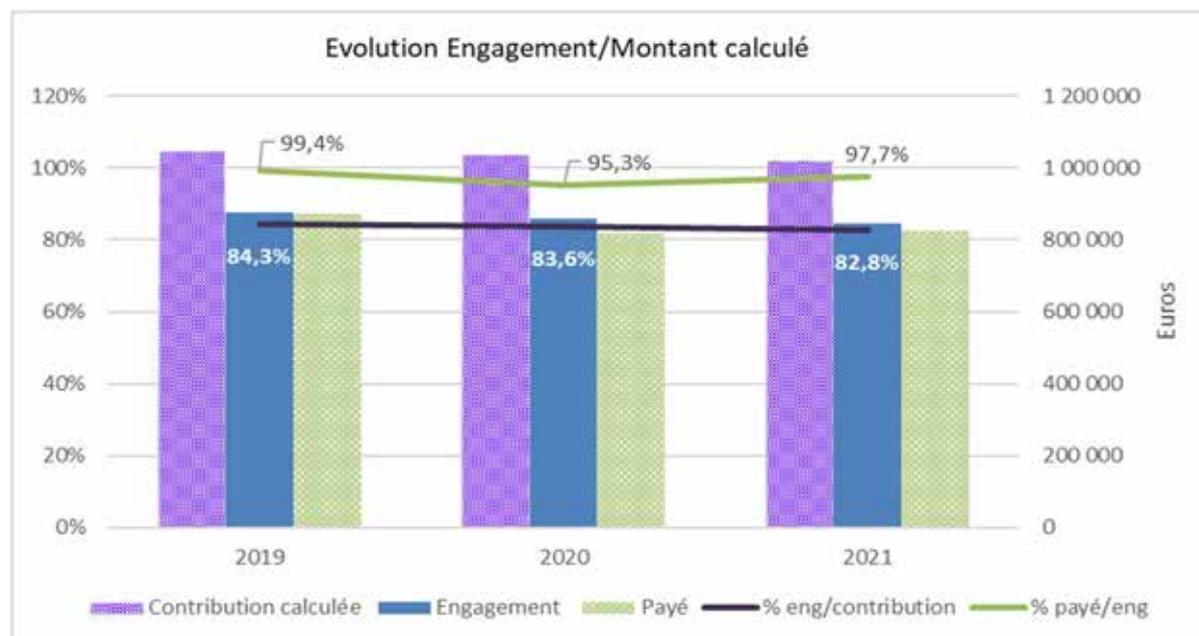
Réalisé 2021

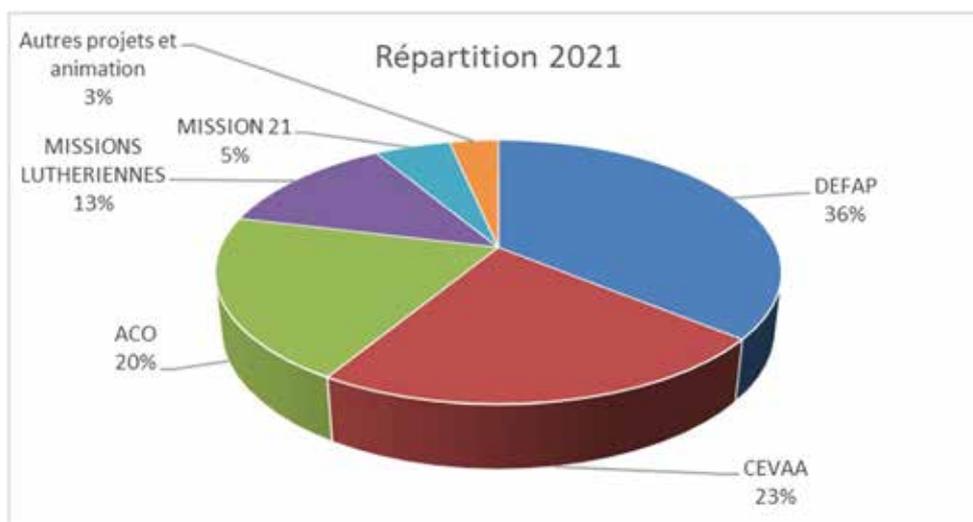
Bilan au 31/12/2021

ACTIF	31/12/2020	31/12/2021	PASSIF	31/12/2020	31/12/2021
Trésorerie	238 677,94	259 456,10	Réserves	7 872,63	7 872,63
Valeurs Mobilières de placement	27 009,71	27 009,71	Fonds dédiés	329 484,56	314 020,46
Disponibilités	211 668,23	232 446,39	Vente Missions	34 233,23	34 233,23
			Fonds de secours	156 452,21	156 452,21
			Legs Neumann	72 861,41	72 861,41
			Fonds 2019 - 2021	57 426,69	
			Fonds 2020 - 2022	8 511,02	8 511,02
			Fonds 2021 - 2023		41 962,59
Produits à recevoir	99 008,25	67 773,00	Charges à payer	9 793,00	5 336,01
Charges Constatées d'Avance	9 464,00		Produits constatés d'avance		
TOTAL	347 150,19	327 229,10	TOTAL	347 150,19	327 229,10

L'année se termine avec un excédent de 41 962 €.

C'est mieux que l'exercice 2020 extrêmement faible, mais il faut globalement constater une baisse linéaire des recettes. Dans notre système, l'excédent devrait représenter entre 85 et 90 K€. C'est une réalité dont il faut tenir compte dès 2023.





Affectation du résultat 2021

Le résultat 2021 est un excédent de 41 962,59 €. Conformément à la règle de reversement adoptée en 2015, il sera affecté aux fonds « 2021-2023 » et réaffecté en 2023.

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
DEFAP	340 000	312 000	312 000	292 500
CEVAA	215 000	197 000	197 000	185 000
ACO	190 000	175 000	175 000	166 000
MISSIONS LUTHERIENNES	120 000	110 000	110 000	103 500
MISSION 21	50 000	45 000	45 000	45 000
TOTAL partenaires	915 000	839 000	839 000	792 000
Urgences	28 864		1 400	
Urgence IRMA - ACT				
Urgence Sud Soudan -Mission 21				
CIMADE	10 000	10 000	10 000	10 000
LA CAUSE	10 000	10 000	10 000	10 000
Frais d'animation	14 245	19 927	7 492	-
TOTAL autres dons	63 109	39 927	28 892	20 000
TOTAL CHARGES	978 109	878 927	867 892	812 000
Paroisses + autres	814 324	900 000	851 976	900 000
Vente des missions	33 486	10 000		10 000
Affectation résultat N-2	138 159	57 427	57 427	8 511
Autres produits	651	1 500	451	500
Réserve "système de reversement"		-90 000		-90 000
TOTAL PRODUITS	986 620	878 927	909 854	829 011
EXCEDENT / PERTE	8 511		41 963	

Couverture :

Statue d'Albert Schweitzer sur la place Saint-Thomas à Strasbourg, inaugurée le 17 septembre 2021.

© UEPAL

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

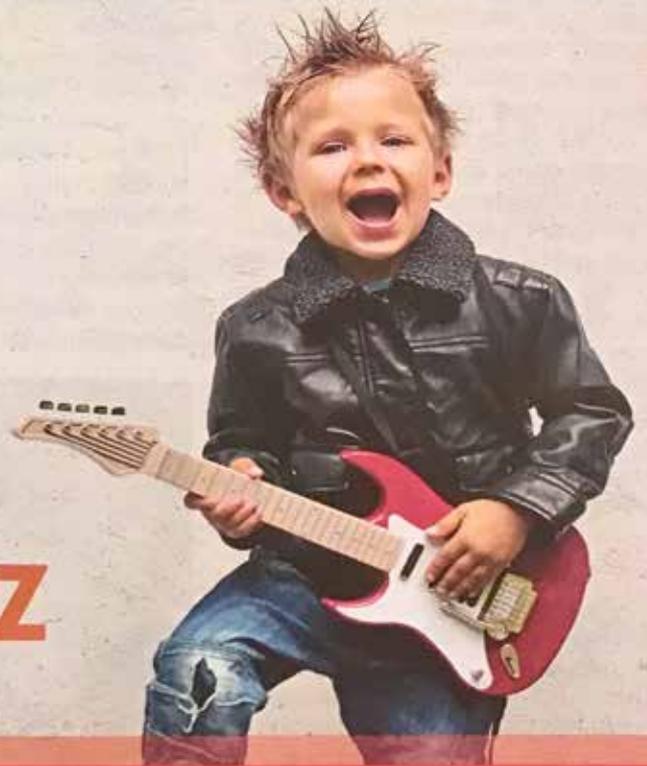
Entraide et solidarité protestantes

1B quai Saint-Thomas - BP 80022 - 67081 Strasbourg cedex
www.uepal.fr // service-financier@uepal.fr // 06 10 13 20 42



— Jerico Moselle —

BIEN PLUS QUE CE QUE VOUS CROYEZ



CULTURE
ENGAGEMENT
PROXIMITÉ

102.0
FM À METZ



MOBILE

rcf.fr

RCF, RADIO CHRÉTIENNE FRANCOPHONE UN RÉSEAU DE 64 RADIO'S EN FRANCE ET EN BELGIQUE

6H30/9H
ÉCOUTER
PLUS LOIN
QUE LE BOUT
DE SON NEZ



rcf.fr #LaMatinaleRCF



COMPTON/STUDIO - P. 11/14